

AU VIEUX DULUTH

267, BOUL. SIR-WILFRID-LAURIER, SAINT-BASILE
(voisin de Maison Éthier)

OUVERT
24, 25 ET 31 DÉCEMBRE
ET 1^{ER} JANVIER



APPORTER
VOTRE VIN!

*Joyeuses fêtes
à tous nos clients*



450.653.8919 RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT

CERTIFICATS CADEAUX DISPONIBLES
PARTY DES FÊTES EN FAMILLE, ENTRE AMIS OU PARTY DE BUREAU



L'ÉQUIPE ROSALIE BERNIER
& SUZANNE DÉRY
COMPÉTENCE. INTÉGRITÉ. SERVICE.

LES VERSANTS

www.versants.com

Le mercredi 12 décembre 2018 Vol. 18 #48 | 32 pages

Multi-Prêts
HYPOTHÈQUES
AGENCE HYPOTHÉCAIRE

Saint-Basile-le-Grand
450 482.3434
St-Bruno-de-Montarville
450 653.2111

ÉQUIPE FRANCINE CAUX

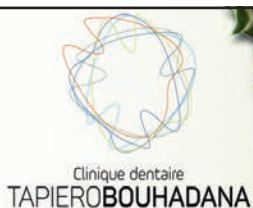
Concert de Noël à l'église de Saint-Bruno

UNE PREMIÈRE RÉUSSIE

Page 6



(Photo : Frank Rodi)



**OUVERT POUR
LA PÉRIODE DES FÊTES**
Bienvenue aux nouveaux patients

Joyeuses Fêtes!

NOUS ACCEPTONS
LES NOUVEAUX
PATIENTS

RENDEZ-VOUS
ET URGENCE
450 653-7885

135 chemin de la Rabastalière ouest

«SAISISSEZ L'OCCASION»

Plus de 100 véhicules usagés en inventaire



AUDI ST-BRUNO
GROUPE DILAWRI

1917, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Bruno | 450 653-7553



AUTOMOBILES NIQUET VOLKSWAGEN
GROUPE DILAWRI

1905, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Bruno | 450 653-1553

1221006914-011718



Innover
pour exalter

NISSAN INTELLIGENT MOBILITY^{MC}

LE DÉCOMPTE FINAL DU 20 DÉCEMBRE AU 2 JANVIER

OBTENEZ UN RABAIS DÉCOMPTE ADDITIONNEL DE **500\$⁺** à l'achat au comptant, à la location ou au financement sur modèles sélectionnés.

C'EST JUSQU'À **6 500\$^z** EN RABAIS TOTAL AU FINANCEMENT sur modèles 2018 sélectionnés.

LE ROGUE 2019 EST ENFIN ARRIVÉ!



LOCATION À PARTIR DE **256 \$ / MOIS** - PENDANT **60 MOIS**
AVEC **2 995 \$** EN COMPTANT INITIAL

C'EST COMME PAYER
59\$^{##}
/SEMAINE

VALEUR AU DÉTAIL DE
28 208\$

sur le Rogue S 2019 à traction avant.

+ 500\$ RABAIS DÉCOMPTE ADDITIONNEL



PATHFINDER 2018

JUSQU'À

6 500\$ DE RABAIS AU TOTAL^z

(INCLUANT LE RABAIS DÉCOMPTE ADDITIONNEL DE 500 \$)



MURANO 2018

JUSQU'À

6 000\$ DE RABAIS AU TOTAL^z

(INCLUANT LE RABAIS DÉCOMPTE ADDITIONNEL DE 500 \$)



QASHQAI 2018

JUSQU'À

3 500\$ DE RABAIS AU TOTAL^z

(INCLUANT LE RABAIS DÉCOMPTE ADDITIONNEL DE 500 \$)
POUR CLIENTS ADMISSIBLES

CONSULTEZ CHOISISSEZNISSAN.CA POUR PLUS DE DÉTAILS

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES NISSAN DU QUÉBEC

Offres en vigueur du 20 décembre 2018 au 2 janvier 2019. L'offre de location par l'entremise de NCF est basée sur une allocation de 16 000 km / an (allocation totale de 80 000 km pour un terme de 60 mois) avec kilométrage additionnel à 0,10 \$ / km. L'offre inclut un rabais des fêtes de 500 \$. Le premier paiement est requis à la signature du contrat. Les frais d'inscription auprès du RDPRM et les frais d'agent pour l'inscription (jusqu'à 77 \$ au total) ne sont pas compris et sont payables à la signature du contrat. Les taxes, immatriculation, droits spécifiques sur les pneus neufs (15 \$) et assurances sont en sus, et exigés à la signature du contrat. ^{##} Les paiements ne peuvent être faits hebdomadairement. Ils sont uniquement mentionnés à titre informatif. + Le rabais Décompte de 500 \$ est applicable à l'achat au comptant, à la location ou au financement, par l'entremise de Nissan Canada Finance (NCF), d'un modèle Micra 2018, Versa Note 2018, Sentra 2018, Qashqai 2018, Rogue 2018, Murano 2018, Pathfinder 2018, Versa Note 2019, Sentra 2019 et Rogue 2019 en stock. Cette offre peut être combinée à un taux de location ou de financement subventionné et aux autres offres en vigueur, et sera déduit du prix de vente négocié avant les taxes. ^z Le rabais de 6 500 \$ / 6 000 \$ / 3 500 \$ (incluant un rabais des fêtes de 500 \$ et le rabais Décompte de 500 \$) est applicable au financement à l'achat à un taux standard, sur approbation de crédit, uniquement par l'entremise de NCF, d'un modèle Pathfinder Platine 2018 / Murano Platine 2018 / Qashqai SL 2018. Ce rabais ne peut être combiné à un taux de location ou de financement subventionné ni à aucune autre offre et il sera déduit du prix de vente négocié avant les taxes. Les offres sont sous réserve de l'approbation de crédit par Nissan Canada Finance ; elles peuvent être modifiées, prolongées ou annulées sans préavis. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. Visitez www.choisisseznissan.ca ou votre concessionnaire Nissan du Québec participant pour tous les détails. Des conditions s'appliquent. © Nissan Canada inc., 2018.

**ST BRUNO
NISSAN**

Ouvert le samedi de 10 h à 16 h

221, boul. Laurier, Saint-Basile
450 653-2485 • 514 878-1225

stbrunonissanmontreal.ca

ACTUALITÉ

Des changements à venir dans vos collectes

Plusieurs changements seront apportés dans les collectes de matières résiduelles de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand dès l'année 2019.

un texte de Marianne Julien
mjulien@versants.com

À Saint-Bruno, le conseil municipal a adopté le 3 décembre dernier un nouveau règlement concernant les collectes sur son territoire, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier. Il contient notamment de nouvelles règles à propos de la collecte des bacs bruns, qui commence aussi en janvier.

Il prévoit notamment une obligation de tri et de récupération, ce qui oblige tout occupant qui utilise les services de collecte de la ville à séparer les matières organiques des déchets, en plus des matières recyclables, les résidus verts, les branches, etc.

LE NOUVEAU BAC BRUN

La nouvelle collecte des matières organiques et les derniers renouvellements de contrats de collecte de matières résiduelles chamboulent la fréquence des collectes de la ville.

D'abord, les bacs bruns seront ramassés seulement dans les immeubles résidentiels de trois logements et moins le mardi. Les collectes auront lieu toutes les semaines d'avril à octobre et toutes les deux semaines de novembre à mars. Les immeubles de quatre logements et plus, les industries, les commerces et les institutions seront desservis à compter de 2021.

La Ville a signé une entente avec la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) en novembre pour le traitement des matières organiques dans le biométhanisateur de Varennes. « Il s'agit d'un bénéfice pour l'environnement, puisque le procédé de biométhanisation émet moins de gaz à effet de serre que l'enfouissement », assure la Ville. Cette nouvelle collecte permettra d'éviter d'enfouir les matières organiques et de réduire les gaz à effet de serre. « On vous demande donc de prendre vos déchets de table et de les mettre dans la petite poubelle brune », disait la conseillère municipale Isabelle Bérubé lors de l'annonce.

LES AUTRES COLLECTES

La poubelle noire pour les déchets devra être mise au chemin le mercredi plutôt que le jeudi.



La collecte des matières organiques, résiduelles et recyclables changent de journée à Saint-Bruno. (Photo : archives)

Et puis, comme les matières organiques ne devraient plus s'y retrouver, la collecte sera faite toutes les deux semaines pour les immeubles de trois logements et moins. Pour ceux qui n'ont pas encore de bac brun, la collecte se poursuivra toutes les semaines.

« Il s'agit d'un bénéfice pour l'environnement, puisque le procédé de biométhanisation émet moins de gaz à effet de serre que l'enfouissement. »
- Ville de Saint-Bruno

Les gros rebuts et les encombrants pourront être ramassés lors de la première collecte des déchets du mois, ou laissés en tout temps à l'écocentre.

La collecte des matières recyclables changera pour le jeudi, au lieu du mardi, toutes les deux semaines.

Quant aux résidus verts, tels que les feuilles, ils feront l'objet de collectes occasionnelles au printemps et à l'automne certains jeudis au lieu des lundis. Le gazon pourra quant à lui être her-

bicyclé, en le laissant sur place, ou déposé avec les matières organiques avec les plantes et les fleurs.

Aucun changement n'est à prévoir pour les services de collecte de branches et de sapins, soit en début janvier pour les sapins et au printemps et à l'automne pour les branches.

La Ville est en train de produire un nouveau calendrier annuel afin d'accompagner les citoyens à s'ajuster aux changements de collecte, entre autres.

CHANGEMENT POUR LE RECYCLAGE À SAINT-BASILE

Du côté de Saint-Basile, la collecte des matières recyclables aura lieu désormais les mardis plutôt que les mercredis à partir du 8 janvier. Elle demeure toutefois toutes les semaines et selon deux secteurs (A et B).

La collecte « plus », où la Ville permet que les citoyens déposent des matières à côté du bac, sera aussi le mardi en janvier et en juillet. En raison du jour férié du Nouvel An, la collecte « plus » du secteur B prévue le mardi 1^{er} janvier est reportée au mercredi 2 janvier.

La Ville a changé de compagnie pour la collecte des matières recyclables. En novembre, le conseil municipal a octroyé le contrat pour la collecte à domicile et le transport pour les années 2019 à 2021 à Col Sel Transit inc. plutôt qu'à Ricova inc.

1221005758-121218

LC DENTUROLOGIE
LUC CLOUTIER *...bien plus qu'un sourire!*

URGENCE SUR APPEL • RÉPARATION 30 MINUTES • FINANCEMENT DISPONIBLE

- Prothèse complète : sur implants, biofonctionnelle et équilibrée et standard
- Prothèse partielle
- Service en résidence pour personnes âgées (sous certaines conditions)

200\$* de rabais jusqu'au 31 janvier à l'achat de 2 prothèses équilibrées ou partielles (base métallique).
*Ne peut être jumelée à aucune autre promo.

Joyeux Noël et Bonne Année
Nous serons ouverts jusqu'au 20 décembre 2018, de retour le 7 janvier 2019.

18, montée Robert, Saint-Basile-le-Grand
450 461.2516

Luc Cloutier d.d. luccloutierdenturologiste.ca

HVM
HÔPITAL VÉTÉRAIRE MONTARVILLE

1221000722

DR BENOIT COUTURE, MV
DR SALAH EL MOUSTAGH FIR, MV
DRE GABRIELLE MARCOUX HOUE, MV
DRE MYRIAM BINET, MV

SERVICES OFFERTS :

- CONSULTATION
- VISITE À DOMICILE
- CHIRURGIE AU LASER
- DENTISTERIE
- RADIOGRAPHIE NUMÉRIQUE
- LABORATOIRE SUR PLACE
- PROGRAMME DE PERTE DE POIDS
- PENSION
- ÉDUCATION CANINE
- CONSEILS NUTRITIONNELS

SERVICE D'URGENCE EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE DMV

1681, RUE MONTARVILLE, SAINT-BRUNO 450.653.3700

Agglomération de Longueuil

Un budget qui fait l'unanimité

L'agglomération de Longueuil a adopté le 29 novembre dernier son budget 2019, qui connaît une hausse globale de 2,8 %.

un texte de Marianne Julien
mjulien@versants.com

Le budget 2019 de l'agglomération de Longueuil s'élève à 364,6 millions de dollars, une hausse de 10,1 millions de dollars, soit 2,8 % par rapport à 2018.

L'agglomération explique cette croissance par l'augmentation des coûts d'hygiène du milieu, tel le traitement des matières recyclables. Rappelons qu'en septembre, Longueuil a autorisé l'injection de 2,1 millions de dollars pour le réajustement des contrats en vue du traitement des matières recyclables à Papiers MD en raison de la crise du recyclage.

Il y a également une hausse de 1,1 million des coûts du contrat de gestion d'assainissement des eaux usées « afin de respecter le rehaussement des exigences réglementaires ». La mairesse de Longueuil, Sylvie Parent, informe aussi que la principale variation s'explique par l'indexation des dépenses concernant la rémunération, le coût de l'électricité et le prix du carburant.

Avec ce budget, Développement économique Longueuil (DEL) se voit accorder une somme supplémentaire afin de soutenir de nouveaux projets d'économie sociale et de développement durable. Selon Sylvie Parent, mairesse de Longueuil, ce « précieux bras droit économique » créera des « retombées qui seront positives pour les cinq villes ».

De plus, une somme de 2,2 millions de dollars a été appropriée au service de la dette à partir des excédents financiers, dit-on, afin de limiter son impact sur les quotes-parts.

IMPACT POUR SAINT-BRUNO

La répartition des quotes-parts fait en sorte que celle de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville augmente de 2,4 %, soit légère-

ment en deçà de la moyenne. Cela représente une contribution de 28,1 millions de dollars pour 2019.

Parmi la répartition de la quote-part, ce sont les coûts de la Sécurité publique et du transport collectif qui sont les plus élevés, soit de 12,1 millions et 7,3 millions respectivement.

Saint-Bruno n'est pas touchée par l'augmentation du contrat de gestion d'assainissement des eaux usées et ne donne aucun argent, puisqu'elle fait partie de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées avec Saint-Basile-le-Grand. La Ville a adopté le budget de cette responsabilité au conseil municipal du 3 décembre, au coût de 1 620 752 \$. La quote-part de Saint-Bruno est de 69,23 %, soit 607 950 \$.

2,4 %
C'est l'augmentation de la quote-part de Saint-Bruno-de-Montarville à l'agglomération de Longueuil.

Le maire Martin Murray, qui a travaillé sur la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'agglomération de Longueuil, se dit en faveur du budget : « Le budget comme tel ne me pose pas de problème, l'augmentation est vraiment justifiée compte tenu des besoins et des réalités auxquelles on doit faire face. »

Saint-Bruno n'est toutefois pas d'accord sur tout, tel que le Règlement sur le partage des dépenses mixtes (RPDM), qui atteint 23 millions de dollars en 2019. Le maire réclame toujours que la répartition des quotes-parts soit



Le budget a été adopté à l'unanimité le 29 novembre. (Photo : archives)

basée à 50 % sur la population et à 50 % sur la richesse foncière uniformisée.

Par ailleurs, d'autres villes sont plus touchées par l'augmentation des quotes-parts, telles que Saint-Lambert avec une hausse de 5,1 % et Longueuil avec 3,3 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La mairesse de Longueuil, Sylvie Parent, tient à souligner que ce budget a été adopté à l'unanimité par le conseil, « une première depuis 2012 ».

La mairesse s'inquiète toutefois de ne pas avoir une marge de manœuvre locale et l'appropriation de 2,2 millions de dollars dans les surplus, ce qui serait risqué pour les imprévus. « [Ce] n'est pas une situation idéale. Cette mesure exceptionnelle ne doit pas devenir la norme, dit-elle. Que ferons-nous quand nous aurons par exemple à absorber la hausse prévue pour l'année prochaine des quotes-parts liées au

financement de l'ARTM (Autorité régionale de transport métropolitain) ? »

Pour Martin Murray, l'adoption du budget était une démonstration de bonne foi, en vue d'entamer les discussions du RPDM, qui vient à échéance le 31 décembre 2019. « C'est à nous de nous asseoir et de redéfinir les paramètres liés à ces frais d'administration, et j'espère qu'il va y avoir une ouverture sur les quotes-parts. »

Pour sa part, la Ville de Saint-Bruno adopte son budget municipal le 10 décembre.

Question aux lecteurs :
Est-ce que Saint-Bruno paie toujours trop pour Longueuil?
REDACTION@VERSANTS.COM



2 POUR 1

sur plus de 600 montures

NEWLOOK

lunetterie

Promenades Saint-Bruno
450-441-0812
(Porte no. 3, près de La Baie)

Boucherville
582, ch. de la Touraine
450-449-6395
(Carrefour Rive-Sud, près d'IKEA)

Examens de la vue sur place par des optométristes

*Choisissez une première paire de lunettes optiques parmi la sélection du 2 pour 1 et obtenez une deuxième paire de la même sélection gratuitement. Vous ne payez que la plus chère des deux. Ne peut s'ajouter à aucun autre rabais ou promotion. Monture à titre indicatif seulement. Offre d'une durée limitée. Détails en magasin. Jacinthe Laurendeau, opticienne.

NEWLOOK

lunetterie

Valable jusqu'au 30 décembre 2018 aux succursales des Promenades Saint-Bruno et de Boucherville. Non monnayable. Non échangeable. Fac-similés non acceptés. Valable à l'achat d'une paire complète (verres de prescription et monture) de la sélection du 2 pour 1 seulement. Ne peut s'ajouter à toute autre promotion. Un seul coupon par personne par achat. Jacinthe Laurendeau, opticienne.

MVE : P.-COUPON 100 CODE : J079

ÉPARGNEZ

100\$

à l'achat d'une seule paire complète parmi les montures de la sélection du 2 POUR 1

Costco s'en vient chez Costco

Le magasin Costco de Saint-Hubert déménage à Saint-Bruno-de-Montarville dans l'ancien entrepôt Costco situé aux Promenades Saint-Bruno.

un texte de Marianne Julien
mjulien@versants.com

Après le déménagement du centre de distribution à Varennes, l'entrepôt de Costco des Promenades Saint-Bruno n'aura pas été vide bien longtemps, puisqu'on annonçait la semaine dernière que le magasin de l'arrondissement Saint-Hubert venait s'y installer.

Le magasin de Saint-Hubert, qui ne fermera que l'année prochaine, était jugé trop petit pour poursuivre ses activités et un agrandissement n'aurait pas été possible. Il trouvera suffisamment d'espace sur le site du centre de distribution à Saint-Bruno, qui, lui, sera détruit, selon Costco.

Le journal *La Presse* dévoilait que le prochain édifice ferait 155 000 pieds carrés et que la construction débiterait le printemps prochain afin d'ouvrir à l'automne. Rappelons que le site actuel fait environ 380 000 pieds carrés. Le nouveau magasin sera accessible directement par les Promenades Saint-Bruno, en passant par le boulevard Saint-Bruno, semble-t-il.

La Presse informe aussi que le Costco de Saint-Bruno pourrait vendre environ 400 produits de plus que l'ancien magasin, pour un total de 3 800.

RIEN DE NOUVEAU POUR LA VILLE

Quand il a été annoncé que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville laissait partir Costco pour construire son nouveau centre de distribution à Varennes, le maire Martin Murray mentionnait à l'époque que la Ville était déjà en discussion avec l'entreprise pour un nouvel usage en partie ou en totalité du terrain de l'ancien entrepôt.

155 000 pieds carrés
Ce serait la dimension
du nouveau magasin
Costco aux Promenades
Saint-Bruno.

L'année dernière, en entrevue avec le journal *Les Versants* dans le cadre d'une tournée des villes afin de savoir comment les maires envisageaient les réalisations qu'ils comptaient mettre en œuvre, le maire confirmait alors que le Costco de Saint-Hubert devait venir à Saint-Bruno. « Il est préférable d'avoir plusieurs petites entreprises qu'un gros entrepôt et c'est ce qu'on favorisera », avait-il dit à ce moment-là.

Dans les derniers mois, le conseil municipal de Saint-Bruno a suivi les étapes qui ont mené à



Le nouveau magasin ouvrira d'ici la fin de 2019. (Photo : archives)

l'adoption d'un règlement à la séance publique d'octobre, qui permettra l'ajout d'un poste d'essence et d'une station-service au site à côté des Promenades. On y permettra aussi la vente de pneus, de pièces de voiture, le service de réparation mécanique, etc., pour les véhicules, puisque tous les nouveaux magasins Costco comptent désormais ces usages.

Il faut dire que ce n'était pas l'unanimité au sein du conseil municipal pour ce projet, puisque ce

nouveau magasin et ces nouveaux usages ne sont pas très écologiques.

Question aux lecteurs :

@ Serez-vous contents d'avoir un magasin Costco à Saint-Bruno?

REDACTION@VERSANTS.COM

Spécial de la semaine

Cubes de boeuf à ragoût

549\$
lb 12¹⁰\$ kg

Rôti d'épaule de porc désossée

349\$
lb 7⁷⁰\$ kg

Filet de porc nature ou mariné

499\$
lb 11\$ kg

Porc haché dans l'épaule

269\$
lb 5⁹⁵\$ kg

Réservez votre dinde pour Noël!

Crevettes nordiques congelées

1299\$
lb 28⁶⁵\$ kg

Crevettes crues congelées

Gr. 41-50

999\$
lb 22\$ kg

Darne de thon congelée

1499\$
lb 33\$ kg

Spécial
Viande à tourtière hachée
(veau-porc-bœuf)

399\$
lb 8⁸⁰\$ kg

BOUCHERIE POISSONNERIE

Richard



Spéciaux en vigueur du 13 au 26 décembre 2018

1408, rue Montarville, Saint-Bruno 450 653-6803

Heures d'ouverture

Lundi au mercredi
de 9 h à 18 h
Jeudi de 9 h à 18 h 30
Vendredi de 9 h à 20 h
Samedi de 9 h à 17 h
Dimanche de 9 h à 17 h

Concert de Noël à l'église de Saint-Bruno

Une salle comble pour Marc Hervieux, Ève Dessureault et l'OSDL

Les Montarillois avaient rendez-vous vendredi soir avec le ténor Marc Hervieux, la soprano montarilloise Ève Dessureault, ainsi que l'Orchestre symphonique de Longueuil et son maestro Marc David. L'événement, tenu en l'église de Saint-Bruno, a permis de remettre une somme de 3 500 \$ au Centre d'action bénévole Les p'tits bonheurs.

un texte de Frank Jr Rodi
frodj@versants.com

Les artistes invités ont eu droit à une salle comble pour ce concert de Noël, présenté grâce à la collaboration de plusieurs partenaires, dont l'équipe de courtiers immobiliers Suzanne et Luc Grisé ainsi que le journal *Les Versants*.

**« Ce fut une soirée vraiment extraordinaire! »
- Ève Dessureault**

De la première à la dernière rangée, l'église était remplie à craquer; des gens ont même dû rebrousser chemin quelques minutes avant le début du spectacle, faute de billets. « C'est un grand succès! » a mentionné l'éditeur du journal *Les Versants*, avant le début de l'événement mettant en vedette Marc Hervieux, la Montarilloise Ève Dessureault et une dizaine de musiciens de l'Orchestre symphonique de Longueuil. Près de 400 amateurs s'étaient réunis à l'intérieur. Il ne manquait que quelques flocons à l'extérieur pour une soirée parfaite et magique.

REDONNER AU SUIVANT

En marge du concert, intitulé *Marc Hervieux chante Noël*, un chèque de 3 500 \$ a été remis à la présidente du conseil d'administration du CAB Les p'tits bonheurs, Louise Fleischmann. Don qui permettra à l'organisme de venir en

aide aux personnes les plus démunies de Saint-Bruno-de-Montarville durant la période des Fêtes.

Approchée par le journal au lendemain de ce spectacle, Ève Dessureault était encore sur un nuage : « Ce fut une soirée vraiment extraordinaire! Le public était au rendez-vous et très enthousiaste... C'était un pur bonheur de chanter pour lui. » La jeune femme, sur le point de donner naissance à son premier enfant, poursuit : « Depuis longtemps, je souhaitais donner un concert dans ma ville, pour un plus grand auditoire; je suis heureuse d'avoir eu la chance de le réaliser, en espérant que ce ne sera pas la dernière fois! »

Selon elle, ç'a été « un plaisir de travailler avec Marc Hervieux, sa bonne humeur et son amour de la musique étaient contagieux. Je suis très reconnaissante de sa générosité à mon égard et de la place qu'il m'a accordée lors de ce concert. »

UN CONCERT TOUT NOËL

De « Ave Maria » au « Minuit, Chrétiens! », en passant par « Noël blanc » et « Petit papa Noël », c'est à une programmation consacrée complètement au temps des Fêtes et à Noël que le public, attentif, a eu droit pendant environ deux heures. Au lendemain, des commentaires fusaient aussi sur la page Facebook du journal. « Le spectacle était extraordinaire. Merci pour l'événement » ainsi que « Magnifique spectacle! », pouvait-on y lire samedi matin.

« Je ne saurais passer sous silence le grand talent de maestro Marc David et des musiciens de l'OSDL. Ce fut un très grand bonheur de travailler sous sa direction et j'espère pouvoir reproduire cette collaboration à nouveau! » de conclure Ève Dessureault, qui remercie les organisateurs et les commanditaires de lui avoir offert cette opportunité.



La soprano montarilloise Ève Dessureault et maestro Marc David, de l'OSDL.



Une somme de 3 500 \$ a été remise au Centre d'action bénévole Les p'tits bonheurs.



Une salle comble attendait les artistes.



Le ténor Marc Hervieux était en voix. (Photos : Frank Jr Rodi)

LES VERSANTS
www.versants.com

Les Versants du Mont-Bruno inc.
1488, rue Montarville J3V 3T5
450 441-5300 www.versants.com

Éditeur
Philippe Clair
pclair@versants.com

Adjointe administrative
Michèle Caya
mcaya@versants.com

Commis de bureau
Nicole Martel

Révisrice - Correctrice
Ginette Grisé

Directeur de l'information
Frédéric Khalkhal
fkalkhal@versants.com

Journalistes
Frank Jr Rodi
frodj@versants.com
Marianne Julien
mjulien@versants.com
Saïd Mahrady
Martine Veillette

Coordonnatrice ventes et solutions médias
Marie-France Chassé
mfchasse@versants.com

Ventes et solutions médias
Sylvie Croze
scroze@versants.com
Mélanie Vaillancourt
mvaillancourt@versants.com
Serge Cordeau
scordeau@versants.com

Ventes et solutions numérique
Jean-Christophe Dupont
jcdupont@versants.com

Directrice de production
Stéphanie Lambert
slambert@versants.com

Infographistes
Denis Kiopini
Carole Bouvier
Christine Burke

Imprimerie
Transcontinental

Distribution
Publi-Sac
20 209 exemplaires

RÉSEAU SÉLECT

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada

Suivez-nous sur **facebook** facebook.com/VersantsMontBruno

Un Code plus strict : les Montarvillois sont avisés

Dans une séance d'information tenue le jeudi 6 décembre au Centre Marcel-Dulude à Saint-Bruno, le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) a informé les Montarvillois des dernières modifications importantes du Code de la sécurité routière.

un texte de Marianne Julien
mjulien@versants.com

Le Code de la sécurité routière a connu des changements significatifs en mai dernier. Selon le capitaine Daniel Côté, du SPAL, il s'agit « de la plus grande modification du Code en 30 ans ».

Le capitaine a mentionné les nouvelles dispositions les plus pertinentes pour les usagers de la route montarvillois. « Il ne faut pas attendre de se faire prendre pour apprendre », a-t-il souligné.

D'emblée, beaucoup d'infractions au Code ont vu leurs pénalités en amende et/ou en points d'inaptitudes augmenter, voire doubler, afin de conscientiser davantage les usagers de la route.

RAPPELS DES OBLIGATIONS DU CYCLISTE

Dans le nouveau code, le piéton a toujours priorité, puisqu'il s'agit de l'usager le plus vulnérable. On doit donc lui donner la priorité lorsqu'il démontre « l'intention manifeste » de traverser une intersection, que ce soit par sa démarche, un regard, un signe de la main, etc.

Le capitaine a également énuméré les obligations des cyclistes qui ne sont pas toujours respectées, telles que s'immobiliser aux feux rouges, aux arrêts et lorsqu'un autobus scolaire a les clignotants allumés, rouler dans le même sens que la circulation en restant le plus près du bord de la route, signaler son intention de virage, etc.

Et aux automobilistes qui sont dérangés par la présence des cyclistes sur la route, il faut rappeler

que ceux-ci n'ont pas le droit de circuler sur les trottoirs. Toujours selon le capitaine, il y a plus de risques de collision par une voiture qui sort d'une entrée charretière ou dans une intersection.

**« Il ne faut pas attendre de se faire prendre pour apprendre. »
- Capitaine Daniel Côté**

Et si vous ne connaissez pas déjà les vélorues et les rues partagées, ce sont des rues particulières où la vitesse est considérablement réduite et où les cyclistes ou les piétons ont la priorité. Bien qu'il n'y en ait pas encore dans l'agglomération, rappelons que le maire de Saint-Bruno souhaite éventuellement faire du centre-ville un endroit où les piétons auront la priorité.

CELLULAIRES ET COMPAGNIE

D'après le capitaine, la principale cause d'accident avec blessés en milieu urbain est la distraction, notamment par les appareils électroniques. Il est donc interdit de les manipuler au volant ou à vélo. Ils ne sont permis qu'en mode mains libres ou sur un support qui n'obstrue pas la vue.

De plus, la présomption d'utilisation lorsque tenu en main demeure, c'est-à-dire que les policiers peuvent vous arrêter s'ils ont le moindre doute que vous ayez votre téléphone en main.

APPEL À LA PRUDENCE AUX MOTOCYCLISTES ET AUTOMOBILISTES

En 2018, le SPAL a dénoté une hausse importante d'accidents impliquant des motocyclistes, soit au moins 50, par rapport à 35 en 2017.



Il s'agit de la plus grosse modification du Code de la sécurité routière en 30 ans. (Photo : archives)

La police considère donc comme important de leur rappeler le port obligatoire du casque et d'une protection visuelle dans une zone de 50 km/h et plus, et qu'il est toujours interdit de rouler entre deux files de voitures.


À l'hiver, les automobilistes ont la responsabilité de déneiger et déglacer leur voiture. De plus, dès l'année prochaine, le 1^{er} décembre deviendra la date limite pour mettre les pneus d'hiver.

Une nouvelle disposition sera en vigueur dès le 1^{er} août 2019 : l'amende pour infraction de vitesse en zone scolaire sera doublée et les points d'inaptitudes, augmentés. En contrepartie, cela laisse quelques mois aux villes pour

indiquer les fins des zones scolaires avec une nouvelle signalisation.

En conclusion, Daniel Côté estime que l'agglomération a un bon bilan de sécurité routière : « Mais on joue beaucoup de chance, il ne faut pas jouer de chance et être prudent. »

Question aux lecteurs :

 Mettez-vous vos connaissances de la sécurité routière à jour?
REDACTION@VERSANTS.COM

L'Église catholique anglophone St-Augustine de Canterbury

La messe en anglais
la veille de Noël
(24 décembre)
à 20 h 30
Chants de Noël
à 20 h

*Pas de messe
le jour de Noël*



St-Augustine of Canterbury English Catholic Parish

Christmas Eve Mass
(December 24th)
in English
at 8:30 PM
Carol singing begins
at 8:00 PM

*No mass on
Christmas Day*

Une bonne première année pour la nouvelle agglomération

Au dernier conseil d'agglomération de l'année, les maires et mairesses ont fait part d'une première année de travail collectif pour la nouvelle administration de l'agglomération de Longueuil.

un texte de Marianne Julien
mjulien@versants.com

C'est dans l'harmonie que s'est terminée la première année des nouveaux élus de l'agglomération de Longueuil, notamment après avoir adopté le budget d'agglomération 2019 à l'unanimité, un moment « historique », selon la mairesse de Longueuil, Sylvie Parent.

Tous ont tenu à souligner le travail collectif qui a été fait en 2018, tel que les fronts communs pour le transport collectif, la décongestion de l'autoroute 30, etc. « Tant et aussi longtemps qu'on réussira à parler d'une seule voix, on va avancer et on va croire au progrès », a tenu à souligner le maire de Saint-Lambert, Pierre Brodeur.

Éric Beaulieu, en remplacement de la mairesse de Longueuil, a partagé quelques mots sur les élus de cette nouvelle administration : « La dernière année nous a appris à mieux nous connaître. Mme Assaad est toujours là pour les processus, M. Brodeur toujours là à faire avancer le

bien-être collectif, M. Murray, votre regard souvent critique, mais plus souvent juste sur le plan des finances, et M. Martel, c'est toujours intéressant quand il nous fait partager son expérience. Donc, je peux imaginer en un an le chemin qui a été fait ici à l'agglomération, imaginez tout ce qu'on pourra faire pour les trois prochaines années. »

« Tant et aussi longtemps qu'on réussira à parler d'une seule voix, on va avancer et on va croire au progrès. » - Pierre Brodeur

Le maire de Saint-Bruno, Martin Murray, a justement rappelé les défis qui attendent les élus en 2019 : « On va s'attaquer l'an prochain à un plan de lutte aux changements climatiques, on va aller très loin là-dedans. Oui, on peut se réjouir de cette période de fin d'année, mais en même temps, on a d'immenses défis à relever collectivement. »



Les maires ont souligné de part et d'autre le travail qui a été fait en commun en 2018. (Photo : archives)

POINTS NOTABLES

Le conseil d'agglomération n'était pas que de la réjouissance sur le travail des élus, plusieurs points ont également été adoptés.

Au début de la séance, il était question de complexe sportif. Un citoyen de Saint-Hubert souhaite voir un complexe sportif se faire construire dans l'agglomération afin d'avoir une piste d'athlétisme intérieure. Toutefois, les maires ont dû rejeter le projet, sous prétexte qu'il s'agit d'une compétence de ville liée et que chacune des villes a déjà son propre projet. Seule Saint-Lambert dit ne pas avoir la capacité financière.

Il y a notamment deux règlements qui ont été approuvés, concernant l'emprunt de plus de

quarante millions de dollars pour l'acquisition d'autobus hybrides pour le Réseau de transport de Longueuil (RTL).

De plus, les personnes âgées de 65 ans et plus résidant dans les villes de l'agglomération pourront accéder au réseau de transport collectif durant les périodes hors pointe, selon une entente à intervenir entre Longueuil et le RTL.

Quant au financement du Bureau d'inspection contractuelle, qui nécessitait une modification du Règlement de partage des dépenses mixtes (RPDM), les maires de Brossard et de Saint-Bruno s'y sont opposés, soulignant les enjeux liés au fonctionnement de l'agglomération et soutenant comme toujours la méthode utilisateur-payeur.

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

BUDGET 2019

BUDGET S'ÉLEVANT À 364,6 M\$

SOMMAIRE DES REVENUS	2018 ⁽¹⁾	2019
	\$	\$
Revenus		
Quotes-parts des villes liées	328 926 042	338 139 775
Autres revenus		
Redevances 911	2 100 000	2 201 800
Services rendus	4 276 919	4 524 737
Amendes et pénalités	6 630 697	7 608 000
Intérêts	844 627	646 394
Autres	1 384 745	2 048 914
	15 236 988	17 029 845
Transferts	2 131 656	4 105 325
Financement à long terme des activités de fonctionnement	229 491	289 172
Affectations		
Réserves financières et fonds réservés	4 496 500	2 476 500
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	3 457 563	2 523 548
	7 954 063	5 000 048
Total des revenus et affectations	354 478 240	364 564 165

DES SERVICES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE POUR UNE AGGLOMÉRATION EN PLEINE CROISSANCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES	2018 ⁽¹⁾	2019
	\$	\$
Charges		
Administration	33 589 622	34 233 538
Sécurité publique	145 307 970	148 598 710
Transport en commun	88 344 352	88 899 328
Hygiène du milieu (gestion des eaux, matières résiduelles)	36 984 729	41 062 134
Aménagement, urbanisme et développement	3 070 130	3 149 015
Contributions	7 692 861	7 736 363
Frais de financement – dette à long terme	6 617 103	7 502 611
Autres dépenses communes	10 501 416	8 805 755
	332 108 183	339 987 454
Financement		
Remboursement de la dette à long terme	20 460 057	22 666 711
Remboursement du fonds de roulement	1 910 000	1 910 000
	22 370 057	24 576 711
Total des charges et des dépenses de financement	354 478 240	364 564 165

(1) Certains chiffres du budget voté en 2018 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée en 2019.

Des offres près de chez vous

Avantages exclusifs aux membres



Rabais
à l'achat de 2 repas

KÜTO
Comptoir à Tartares
Saint-Bruno-de-Montarville



5 \$ ou 10 \$ de rabais
à l'achat de 25 \$ ou de 50 \$ avant taxes en salle à manger



Saint-Bruno-de-Montarville



Café spécialisé gratuit
du lundi au mercredi à l'achat d'un plat principal



10 % de rabais
sur les vêtements neufs à prix courant en boutique



15 % de rabais
sur les cours de tricot



Les Laines Biscotte
Laine teinte à la main
Boutique de laine & tricot

Ayez toujours votre Carte d'accès Desjardins en main!

En savoir plus
desjardins.com/caissemontsaintbruno

* Certaines conditions s'appliquent. Les promotions chez les marchands participants sont sujettes à changement en cours d'année.

Desjardins

Nathalie Roy lance une commission pour les médias

La députée de Montarville Nathalie Roy a annoncé une première mesure gouvernementale pour les médias d'information.

un texte de Marianne Julien
mjulien@versants.com

Seulement quelques semaines après son assermentation en tant que ministre de la Culture et des Communications, la députée Nathalie Roy a annoncé le 30 novembre dernier qu'elle mettrait sur pied une commission parlementaire portant sur l'avenir de l'information au Québec.

« L'accès à une information québécoise de qualité, fiable et diversifiée, et ce, de toutes les façons possibles et dans toutes les régions du Québec, c'est essentiel pour la démocratie, et on y tient, dit-elle. Notre gouvernement a décidé d'agir et d'avoir une vision d'ensemble de la réalité des médias d'information et des solutions possibles pour répondre convenablement aux transformations profondes que vit actuellement ce secteur. »

C'est l'adjoint parlementaire de la ministre, le député de Saint-Jean Louis Lemieux, qui a déposé par après un mandat d'initiative à la Commission de la culture et de l'éducation.

Cela fait plus de 10 ans que se n'est pas tenue une commission sur les médias d'information, la dernière datant de 2001. « Je ne vous dis pas ce qu'était Internet il y a 17 ans, et donc l'impact de la numérisation sur les journaux avec les conséquences... », de souligner Louis Lemieux.

Le gouvernement admet que la situation a beaucoup changé depuis. Selon des chiffres du ministère de la Culture et des Communications, plus d'un hebdomadaire sur quatre a cessé d'être publié depuis 2010 au Québec, leur nombre passant de près de 200 à 143 en 2017; il s'agit d'une diminution de 28 %.

« Il se passe quelque chose. Moins il y a de sources d'information, moins les gens peuvent s'informer, et nous croyons que le droit à l'infor-

mation est essentiel à une démocratie forte », ajoute Nathalie Roy.

Elle raconte notamment l'époque où elle était journaliste pour TQS à Montréal et où elle voyait déjà des antennes de radio et de télévision disparaître en région.

28 %

C'est la diminution du nombre d'hebdomadaires au Québec depuis 2010

UNE COMMISSION QUI NE S'ÉTERNISERA PAS

Les députés espèrent que la commission parlementaire puisse entamer les travaux d'ici le printemps prochain. Entre-temps, les diverses parties sont invitées à s'exprimer sur leurs besoins et à proposer des pistes de solution afin de définir la portée du mandat. Nathalie Roy a promis que cette commission ne s'éternisera pas et trouvera des solutions rapidement.

Elle se disait touchée par cette mesure : « Nous sommes deux ex-journalistes, et elle nous touche parce que le monde a changé. On le voit, on ne travaille plus de la même façon, la vitesse est en accéléré et il y a ces plateformes [numériques]. »



La commission parlementaire devrait débiter d'ici le printemps. (Photo : archives)

La ministre n'est pas en mesure d'annoncer une quelconque somme d'argent ou des mesures concrètes pour l'instant : « Nos acteurs du milieu, nos gens, au Québec, on veut les entendre. Et moi, je ne vais pas imposer des solutions. »

De son côté, le gouvernement fédéral a décidé d'allonger 595 millions de dollars pour venir en aide à l'industrie médiatique.

Question aux lecteurs :

Êtes-vous pour une presse locale plus forte?

REDACTION@VERSANTS.COM

**LES JOURNAUX
LOCAUX :
CONFIANCE
ET VÉRITÉ**

Selon une étude menée par News Media Canada, réalisée avec le soutien financier du gouvernement du Canada, les journaux régionaux sont des médias de choix pour l'information locale.

De janvier à février 2018, le sondage a été effectué auprès d'un échantillon de 2401 sondages en

ligne adressés à des Canadiens de plus de 18 ans.

Le résultat de l'étude montre que les journaux locaux sont une source d'information fiable dans les communautés partout au Canada et continuent d'être la source privilégiée d'information locale, avec une préférence claire pour le produit imprimé.

L'information locale est transmise 27 % du temps par les journaux régionaux; loin derrière avec 14 % arrive la télévision. (FK)

(Pour lire l'étude : <https://nmc-mic.ca>)

**MANOIR
SAINT-BRUNO**
Au cœur de la ville

*Complexe
RÉSIDENTIEL*
pour préretraités
et retraités

1540, rue de Montarville,
St-Bruno-De-Montarville

À LOUER
3 ½ autonome
620 à 788 pi²

SERVICES GRATUITS POUR UNE PÉRIODE DE 3 MOIS

- 2 ménages / mois
- 1 stationnement intérieur
- 60 cartes repas vous seront offertes gratuitement

Offre valide si signature avant le 31 janvier 2019

Contactez Andrée au 450 653-2499, poste 158

manoirstbruno.ca

Parole aux Grandbasilois

Plusieurs sujets, dont le cannabis

Un an plus tard, les citoyens de Saint-Basile-le-Grand sont toujours aussi assidus aux assemblées publiques mensuelles. Plus de 25 d'entre eux étaient sur place le 3 décembre dernier; un contraste par rapport aux années antérieures, durant le règne de Bernard Gagnon.

un texte de Frank Jr Rodi
frodj@versants.com

Près d'une dizaine d'intervenants ont pris le micro lors de ce dernier rendez-vous, se succédant devant les élus afin de partager interrogations, craintes, remerciements... Divers sujets ont été abordés. En voici quelques-uns.

LE CANNABIS

Le sujet a déjà été apporté sur la table lors d'une précédente Parole aux Grandbasilois, plus tôt cette année. Des citoyens se demandent quelle réglementation la Ville adoptera à propos de la légalisation du cannabis. C'est le cas de M. Houle, qui a soulevé lundi dernier que le conseil municipal avait, pour le moment, uniquement légiféré sur l'interdiction de possession, de vente et de consommation de drogues ou autres stupéfiants, incluant le cannabis, dans les parcs, les terrains de jeux et les bâtiments récréatifs, ou sur le fait de s'y trouver en état d'intoxication. « L'usage de la cigarette tel que connu dans les parcs s'applique aussi au cannabis, a rappelé le maire de Saint-Basile-le-Grand, Yves Lessard. En ce moment, les municipalités sont très disparates dans leurs règlements. De notre côté, on observe cela de près. Il y a Québec qui va bientôt légiférer... »

Le 5 décembre, le gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi qui vise à modifier l'encadrement du cannabis au Québec, notamment en faisant passer l'âge légal de 18 à 21 ans.

Pour Benjamin Vachon, le cannabis demeure un sujet dont tôt ou tard les élus devront discuter : « Les Villes en parlent. Si la consommation est interdite partout sur le territoire, il faudra alors

se pencher sur la question pour trouver un endroit. »

Le Grandbasilois, qui avait abordé le sujet de la légalisation il y a quelques semaines en assemblée publique, a aussi questionné le conseil municipal à propos de la création possible d'un comité. « Lorsqu'il faudra se pencher sur la question, avez-vous l'intention de former un comité, un comité où siègeraient aussi des citoyens? Avez-vous pensé à un responsable parmi les conseillers? » a demandé Benjamin Vachon.

Concernant la création d'un comité, il a aussi avancé l'idée d'y intégrer des gens qui se disent pour la légalisation, non seulement des personnes qui voient le sujet d'un mauvais œil. « Ça fait 95 ans que nous subissons de la répression. Ça doit changer positivement », d'ajouter l'intervenant.

Pour sa part, M. Lessard, afin de rappeler la complexité du dossier, a évoqué le litige qui existe au sein des deux paliers de gouvernement : « Ils ne s'entendent pas, entre autres sur le nombre de plants à la production. »

LE BUDGET DÉPOSÉ LE 17 DÉCEMBRE

C'est la date qui a été avancée par le conseil lorsque Florent Fortier a souhaité s'informer quand seraient déposées les prévisions budgétaires 2019. La soirée se déroulera le lundi 17 décembre, en assemblée extraordinaire.

Quant à lui, Léo Beaudoin soutient que la Ville ne s'est toujours pas occupée des haies dangereuses à la vue des automobilistes. Celles-ci seraient situées aux intersections Laporte - Boileau, Lambert - chemin Saint-Louis ainsi que du Parc - chemin Saint-Louis. « Il y a deux de ces endroits qui sont tout près d'un parc. Il y a des enfants et c'est dangereux. »

Sujet dont M. Beaudoin avait parlé le mois dernier, une flaque d'eau se forme dans le stationnement entre la bibliothèque Roland-LeBlanc et l'édifice Jeannine-Trudeau-Brosseau. Des travaux d'asphaltage ont été réalisés. « Ce n'est pas



La Parole aux Grandbasilois est toujours aussi populaire à Saint-Basile. (Photo : archives)

un succès..., a lancé le Grandbasilois. L'asphalte a été rehaussé. Mais l'eau ne s'écoule toujours pas dans la bouche d'égout. La flaque d'eau est moins épaisse, mais elle est plus grande! »

« C'est un geste que le Centre de bénévolat apprécie grandement. » - Maurice Cantin

Rappelons qu'en septembre dernier, la bibliothèque Roland-LeBlanc a acquis les outils de Généalogie Québec. Un service qui permet aux abonnés non seulement de profiter d'un accès nomade, mais aussi à l'intérieur même des locaux de la bibliothèque pour des recherches en démographie historique. « La bibliothèque a acquis un logiciel de généalogie, mais dans la salle de généalogie [salle Antonio-Gagnon], il n'y a pas d'ordinateur pour le consulter », observe M. Beaudoin.

Interrogée par le journal à ce propos, la directrice de la bibliothèque, France Goyette, explique : « Concernant la salle Antonio-Gagnon, il y a six ordinateurs disponibles aux citoyens et sur

lesquels il est très facile d'avoir accès à la base de données. Ces ordinateurs sont à quelques pas de la salle, presque en face, dans la section référence. Or, il est prévu qu'au début du mois de janvier, un ordinateur sera installé dans la salle elle-même. »

REMERCIEMENTS

Enfin, le président du Centre de bénévolat de Saint-Basile-le-Grand, Maurice Cantin, a tenu à remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués lors de la Guignolée du 25 novembre dernier, dont certains membres du conseil municipal : « C'est un geste que le Centre de bénévolat apprécie grandement. »

Par ailleurs, M. Cantin a de plus souligné l'idée de distribuer des rubans blancs lors du 8^e Marché champêtre de Noël. Ces rubans étaient offerts dans le cadre des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, une cause que la Municipalité a décidé d'appuyer le 2 octobre dernier en assemblée par cette action : Saint-Basile-le-Grand a été proclamée Ville alliée contre la violence conjugale. « J'ai trouvé que de donner ces rubans allait au-delà de seulement dire qu'on appuie une cause. Ça amenait aussi les parents à répondre à leurs enfants sur le sujet », d'ajouter M. Cantin. Selon la conseillère municipale Line Marie Laurin, ce geste a été possible grâce à la contribution des membres du Cercle de premières : « Elles ont préparé 800 rubans. »

DERNIÈRE PHASE

**8 UNITÉS
OCCUPATION JANVIER 2019**

à partir de
387 000 \$
(taxes incluses)

- 3 chambres
- Garage intérieur double
- Gaz naturel
- 2 cours privées
- Terrasse sur le toit (disponible sur certaines unités)
- Jusqu'à 3 salles de bain (en option)

Heures d'ouverture :
Lundi - Mardi - Mercredi : sur rendez-vous
Samedi - Dimanche : 12 h-17 h



PARC AUX TILLEULS
SAINT-BRUNO

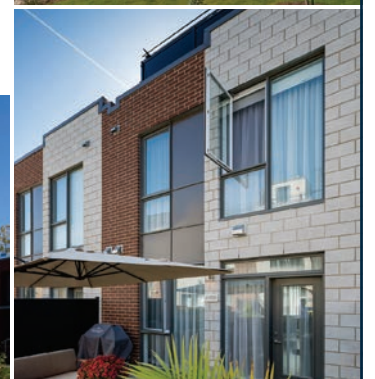
**UN CACHET
DISTINGUÉ**



2550, rue des Tilleuls, Saint-Bruno-de-Montarville

Josée Fournier

514 914-0018



Rôle d'évaluation foncière de Sainte-Julie

Une hausse de près de 6 %

Selon le rôle d'évaluation foncière 2019-2020-2021, la valeur moyenne des immeubles résidentiels augmente de 5,7 %.

un texte de Marianne Julien
mjulien@versants.com

Le dernier rôle d'évaluation a été déposé par la Ville de Sainte-Julie le 8 novembre dernier.

D'après les données, qui se basent sur la valeur marchande du 1^{er} juillet 2017, la hausse de la valeur globale des résidences julieilloises a progressé de 5,7 %. Dans le secteur locatif, les immeubles de 6 logements et plus voient leur valeur globale augmenter de 7,4 %.

Pour ce qui est des immeubles commerciaux et à bureaux, on dénote une augmentation de la valeur de 6,2 %, et une de 7,1 % pour les immeubles industriels. Incluant tout ceci, la valeur totale du parc immobilier de Sainte-Julie s'élève maintenant à 3 978 001 900 \$, ce qui représente une hausse de 5,9 % depuis le dernier rôle d'évaluation 2016-2017-2018.

Rappelons que le rôle d'évaluation, produit par Évimbec Itée, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le rôle d'évaluation foncière de Sainte-Julie dépasse légèrement ceux des villes de Saint-

Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand, étant respectivement de 5,1 %. Le maire de Saint-Basile-le-Grand disait s'attendre à une augmentation de l'avis d'imposition des citoyens.

« Le conseil municipal ajustera le taux de taxes de 2019 afin de compenser la hausse. - Ville de Sainte-Julie

PAS DE HAUSSE DE TAXES

La Ville de Sainte-Julie indique que la hausse des valeurs des propriétés n'entraînera pas de changement draconien à l'avis d'imposition de celles-ci.

Le budget, qui sera adopté prochainement en décembre, sera modifié en conséquence. « Le conseil municipal ajustera le taux de taxes de 2019 afin de compenser la hausse moyenne de la valeur de la résidence unifamiliale moyenne », indique la Ville de Sainte-Julie.



La valeur de la résidence moyenne a augmenté de 5,7 %. (Photo : archives)

Les citoyens pourront donc anticiper la diminution, le maintien ou l'augmentation de leur avis d'imposition 2019 en comparant la variation de la valeur de leur propriété au taux de référence.

Les citoyens peuvent dès maintenant consulter le site Web pour connaître les détails relatifs à leur propriété.

Question aux lecteurs :

Êtes-vous satisfait de l'évaluation de votre propriété?

REDACTION@VERSANTS.COM

PART TWO

InWear

MAISON LAMBERT
UN MODE DE VIE POUR ELLE

590 avenue Victoria
Saint-Lambert, QC J4P 2J6
(450) 465-0635
www.maisonlambert.com

1221005801-121218

UN
SAVOIR FAIRE
TRADITIONNEL
À L'ESPRIT
MARIN

MAISON LAMBERT
UN MODE DE VIE POUR ELLE

590 avenue Victoria, Saint-Lambert J4P 2J6 450 465-0635 maisonlambert.com

1221005808-121218

Conseiller municipal à Saint-Basile-le-Grand

L'année d'apprentissage de Richard Pelletier

Trois conseillers municipaux à Saint-Basile-le-Grand faisaient leur début en politique municipale il y a un an. Le journal *Les Versants* s'intéressera à ces trois élus lors des trois prochaines éditions. En poste depuis le 5 novembre 2017, le conseiller municipal du district 4 dans Saint-Basile-le-Grand, Richard Pelletier, revient sur la dernière année. Celle de l'apprentissage. Entrevue.

un texte de Frank Jr Rodi
frodj@versants.com

Au terme du scrutin de l'élection municipale de l'automne dernier, Richard Pelletier obtenait une majorité de 286 votes sur le conseiller sortant, Jacques Fafard (698 contre 412). Il faisait ainsi son entrée en politique. La veille, il occupait encore le poste de président de la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand.

En compagnie des conseillers Josée LaForest, Line Marie Laurin, Valérie Sirois, Guy Lacroix, Émile Henri et du maire, Yves Lessard, Richard Pelletier allait former le nouveau conseil municipal. « Les citoyens ont élu une équipe complètement différente, dont plusieurs membres s'étaient portés candidats indépendants, indique Richard Pelletier. La plupart, je ne les avais jamais vus; en fait, je connaissais davantage les élus précédents! J'ai rencontré mes nouveaux collègues pour la première fois le soir même de l'élection. »

APPRENTISSAGE ET ORGANISATION

De cette première année en politique municipale, Richard Pelletier retiendra deux mots : apprentissage et organisation. L'apprentissage des règlements, des différents dossiers, de la terminologie adéquate à adopter... Et aussi l'organisation de sa nouvelle réalité, car, M. Pelletier sera le premier à l'admettre, la tâche est plus ardue qu'il ne croyait : « C'est vrai! C'est une responsabilité - élu municipal - plus difficile que ce à quoi je m'attendais. Je l'anticipais; maintenant, je le vis tous les jours. »

Les éléments plus pénibles concernent l'ampleur de la tâche et les disponibilités requises. Il s'explique : « L'étude des dossiers demande beaucoup de temps et il y a des évé-



Le conseiller municipal Richard Pelletier lors de son assermentation. (Photo : Frank Jr Rodi)

nements auxquels il est important d'assister. Ça ajoute à la tâche. »

« C'est une responsabilité - élu municipal - plus difficile que ce à quoi je m'attendais. Je l'anticipais; maintenant, je le vis tous les jours. »
- Richard Pelletier

DIFFÉRENTS ENGAGEMENTS

En plus de son titre de conseiller du district 4, Richard Pelletier est responsable des Travaux publics et immeubles. Il est également membre de différents comités municipaux : consultatif d'urbanisme, de développement culturel, de finances, de travail du budget participatif. De plus, le photographe amateur représente la Ville au sein de ces organismes : la Fondation Villes et villages d'art et de patrimoine, la Régie

intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno et Saint-Basile, la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu.

Quand on lui demande s'il regrette sa candidature au poste de conseiller municipal, Richard Pelletier répond qu'au-delà des grands défis, des difficultés et du temps consacré à son entourage qui s'est amenuisé, il y a aussi de bons côtés. « Personnellement, et c'est peut-être égoïste, j'éprouve beaucoup de satisfaction à mieux comprendre ma ville et le milieu municipal », commente-t-il.

Il accepte les critiques. Cependant, il rappelle qu'il y a aussi des commentaires positifs : « Le conseiller municipal est un élu de proximité. Il y a parfois un sentiment de confiance qui s'installe avec des citoyens; c'est gratifiant de répondre à leurs attentes. »

PRENDRE UNE BIÈRE AVEC GUY LACROIX

Mais au-delà du mandat qu'il a accepté de remplir, le Grandbasilois constate qu'il y a des amitiés qui se sont développées au cours des 12 derniers mois. Par exemple, avec le conseiller municipal du district 5, Guy Lacroix, qu'il

ne connaissait pas avant le 5 novembre 2017. « Je l'ai rencontré le soir des élections et nous avons découvert quelques atomes crochus. C'est un plaisir de le côtoyer, de prendre une bière avec lui. J'ose croire que c'est partagé et que cela va au-delà du travail. »

M. Pelletier ajoute qu'il aurait pu aussi évoquer le nom de n'importe quel autre représentant du conseil : « Émile Henri, par exemple... Je le découvre, dans sa fraîcheur, ses idées. À l'occasion, il me déconcerte! Il est tellement loin de ce que je suis, mais j'apprécie sa compagnie d'autant. »

FIERTÉ

À son arrivée à la Ville, Richard Pelletier croyait qu'il se verrait confier la culture ou l'urbanisme. Or, Yves Lessard en a décidé autrement, et celui qui arrivait de la Société d'histoire a hérité des infrastructures et des immeubles, une « immense déception! ». Il précise : « Je me suis lancé en politique avec l'objectif d'améliorer le domaine culturel, entre autres. Toutefois, M. Lessard me confiait un grand défi, des dossiers dont je ne connaissais presque rien! »

Depuis, il dit apprécier ses responsabilités. Un an plus tard, le politicien croit pouvoir affirmer qu'il a rempli son mandat, surmonté son défi.

« Je ne suis pas gêné de me présenter, de prendre la parole devant les gens qui m'ont fait confiance afin de défendre mes réalisations. »

ÉCRIRE POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Malgré son titre de conseiller municipal, Richard Pelletier poursuit son rôle au sein de la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand. Durant ses temps libres, il rédige une suite au bouquin *Saint-Basile-le-Grand, son cœur de village*, afin d'en faire une trilogie, la « volonté de départ ». Le tome 2 abordera le milieu de vie agricole, alors que le suivant introduira les lecteurs au-delà du cœur du village.

Des gens de **chez nous**
pour trouver
votre **chez-vous**

1503, place de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Bruno-de-Montarville
450 441-1576

ROYAL LEPAGE
PRIVILÈGE
AGENCE IMMOBILIÈRE FRANCHISÉE
INDÉPENDANTE ET AUTONOME DE ROYAL LEPAGE
Royallepageprivilege.ca
f

Collecte de sang

En mémoire de Marie-Thaïs

Une 6^e collecte de sang en mémoire de Marie-Thaïs aura lieu à Saint-Basile-le-Grand. L'événement se déroulera au Centre civique Bernard-Gagnon le mercredi 19 décembre, de 13 h 30 à 20 h.

un texte de Frank Jr Rodi
frodi@versants.com

Marie-Thaïs est décédée en 2012 des suites d'une leucémie lymphoblastique. Elle était âgée de 2 ans et 11 mois.

Avant son décès, Marie-Thaïs aura reçu plus de 123 transfusions ainsi qu'une greffe de cellules souches issues de sang de cordon.

REDONNER AUX SUIVANTS

Pour les parents de Marie-Thaïs, Élise Sansoucy et Benjamin Gagnon, organiser une collecte de sang en mémoire de leur fille est une façon de retourner l'ascenseur. « Comme chaque année, nous espérons avoir plus de donneurs que le nombre de transfusions que Marie a reçues, soit 123! C'est notre façon de redonner aux suivants », mentionne aux *Versants* la maman, Élise Sansoucy.

La famille remercie d'avance tous les donneurs de sang qui se présenteront lors de cette journée afin d'honorer la mémoire de la petite fille, en venant en aide à tous ceux qui se battent

toujours avec la maladie. « Pour nous, c'est une grosse dose d'amour. Ça fait vivre le souvenir de Marie-Thaïs, explique Élise Sansoucy. Nous y serons pour accueillir les donneurs tout au long de la journée. »

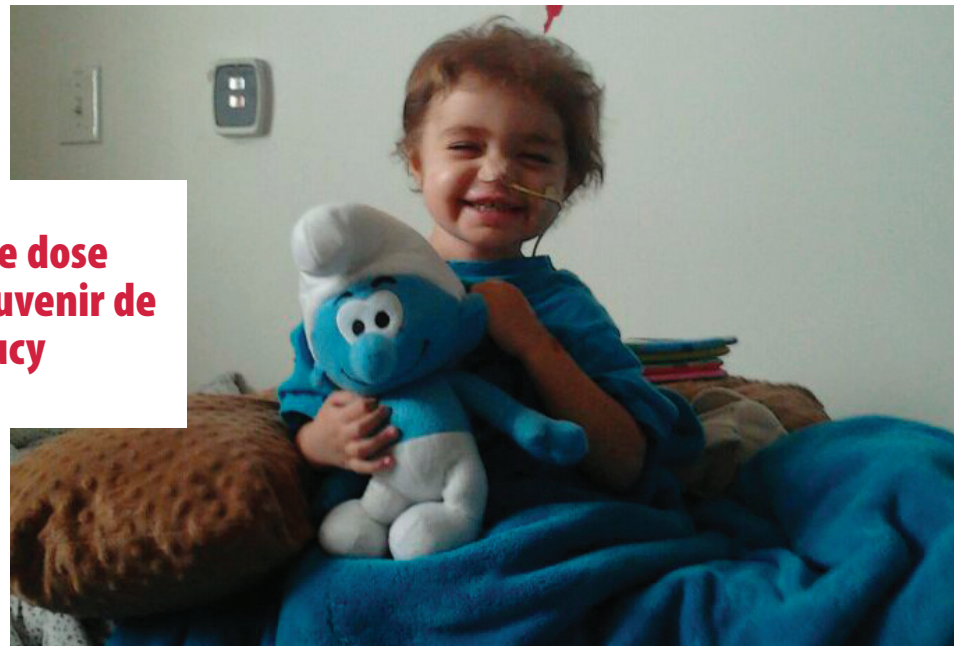
« Pour nous, c'est une grosse dose d'amour. Ça fait vivre le souvenir de Marie-Thaïs. » - Élise Sansoucy

Le journal a raconté l'histoire de Marie-Thaïs qui se battait, depuis l'âge de 6 mois, contre une leucémie aiguë lymphoblastique, en juin 2011. Après une transplantation de moelle osseuse, la fillette avait eu son congé de l'hôpital en début d'année 2012, mais le 7 juillet, elle faisait une seconde rechute.

Marie-Thaïs laissait dans le deuil ses parents, sa sœur aînée Lili-Anne, son jeune frère Damien-Éloi, toute sa famille et de nombreux amis, ainsi que la communauté qui s'est mobilisée à plusieurs reprises pour la soutenir dans son combat.

QUI PEUT DONNER?

Toute personne en bonne santé, âgée de 18 ans ou plus, peut généralement faire un don de



Marie-Thaïs est décédée en 2012 des suites d'une leucémie lymphoblastique. (Photo : archives)

sang. Avant de se présenter à une collecte, il est possible de vérifier son admissibilité auprès du Service à la clientèle-donneurs, au 1 800 847-2525, ou de consulter le site Internet d'Héma-Québec au www.hema-quebec.qc.ca, section Sang > Donneurs > Puis-je donner?

Le Centre civique Bernard-Gagnon est situé au 6, rue Bella-Vista.

Question aux lecteurs :



Avez-vous déjà participé à cette collecte de sang?

REDACTION@VERSANTS.COM

NATIVES DE SAINT-BRUNO



Marie-France Dupont
courtier immobilier
450 441.1576

2^e au bureau catégorie individuelle 2017

ROYAL LEPAGE
PRIX DIAMANT
2012-2013-2017

ROYAL LEPAGE
PRIVILÈGE
AGENCE IMMOBILIÈRE FRANCHISÉE
INDÉPENDANTE ET AUTONOME DE ROYAL LEPAGE

Mère & fille
La force d'une équipe!



Isa-Maude Lacaille
courtier immobilier résidentiel
450 441.1576

NOUVEAUTÉ



VISITE LIBRE

LE DIMANCHE 16 DÉCEMBRE DE 14:30 H À 16 H

660, RUE DUQUESNE,
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
Absolument clés en main du sous-sol au toit! 3 chambres à l'étage, 2 sdb et 1 salle d'eau, sans voisin à l'arrière. Cuisine entièrement redessinée et des plus conviviales, verrière 3 saisons. Tous les électros de la cuisine sont inclus. Accès rapide autoroute 30, près du parc Duquesne. **574 900 \$**. Une visite s'impose! Voir les photos aux :

MFDUPONT.COM • ISA-MAUDE.COM

NOUVEAUTÉ



511, RUE JODOIN,
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Très grand plain-pied tout brique avec garage, adossé au parc provincial, aucun voisin à l'arrière. Cette maison offre 4 cac au total, dont 2 à l'étage. Grand stationnement pour VR et entrée sur le côté qui mène directement vers le sous-sol. **549 000 \$**.

MFDUPONT.COM • ISA-MAUDE.COM



57, BOUL. CLAIREVUE O.,
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Emplacement - Emplacement - Emplacement. Joli cottage jumelé de 3 cac et 2 sdb. Au coeur de Saint-Bruno, à distance de marche de tous les commerces, des écoles et des transports en commun. **239 900 \$**.

MFDUPONT.COM • ISA-MAUDE.COM



195, RUE D'ANJOU,
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Un magnifique plain-pied au coeur de Saint-Bruno. Plusieurs rénovations récentes, propriété lumineuse, au goût du jour. Profitez d'une maison presque neuve dans quartier mature, à quelques pas du centre-ville. Grand terrain de 10 000 pi². **519 000 \$**.

MFDUPONT.COM • ISA-MAUDE.COM

Pour vendre ou acheter au juste prix! Contactez-nous! 450 441-1576

1503, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Bruno-de-Montarville

Soixante-et-onze pompiers honorés

L'agglomération de Longueuil a souligné récemment les années de services distingués de 71 pompiers.

un texte de Marianne Julien
mjulien@versants.com

C'est au Centre Marcel-Dulude à Saint-Bruno, le 28 novembre dernier, que les dizaines de pompiers du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL) ont reçu une médaille pour leurs 20 et 30 ans de services distingués.

La cérémonie se tenait en présence du lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Michel Doyon, ainsi que des cinq maires de l'agglomération de Longueuil. C'est à un total de 49 pompiers qui ont cumulé 20 ans de services et 22 autres qui en sont à 30 ans de loyaux services envers la communauté que l'on a rendu hommage.

Le maître de cérémonie et directeur du SSIAL, Jean Melançon, a dit quelques mots sur son service, tout en félicitant les lauréats : « Je suis fier de leur rendre hommage pour la ténacité dont ils ont fait preuve tout au long de leur carrière et de souligner leur apport à la quiétude de tous les citoyens de l'agglomération. »

La mairesse de Longueuil, Sylvie Parent, tenait également à mettre en valeur leur travail : « Les pompiers œuvrent chaque jour à la sécurité et au mieux-être de la population. Tout comme moi, les 427 000 résidents de l'agglomération



Soixante-et-onze pompiers ont reçu une médaille pour services distingués le 23 novembre. (Photo : courtoisie)

de Longueuil peuvent compter sur eux dans les situations les plus difficiles. »

UNE AUTRE RECONNAISSANCE

Rappelons qu'un peu plus tôt cet automne, en octobre, huit pompiers du SSIAL ont été décorés dans le cadre de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers.

Deux de ces pompiers ont reçu la médaille pour acte méritoire, qui vise à honorer un membre ayant fait montre d'un leadership remarquable ou de dépassement de soi lors d'une intervention à cadre exceptionnel. C'est au lieutenant Marc-Alain Duchaine, qui a porté assistance à un enfant suicidaire perché sur un toit en juillet 2016, et au pompier Vincent Lacoste qu'on a décerné cette médaille.

« Je suis fier de leur rendre hommage pour la ténacité dont ils ont fait preuve tout au long de leur carrière. »

- Jean Melançon

Une citation de reconnaissance a été remise à cinq pompiers de l'agglomération. Cette distinction vise à honorer une personne qui a faci-

lité le travail des membres d'un Service de sécurité incendie lors d'un événement nécessitant leur intervention.

Ce sont les pompiers Patrick Boyer, Scott Howell, Nicolas Oshima, le directeur adjoint Éric Bellerose et le lieutenant David Penazzo qui ont mérité cette citation. Avec Vincent Lacoste, ces derniers ont été honorés pour avoir secouru un homme prisonnier d'une machine en août 2007.

Le chef de division Jean-Guy Ranger a reçu quant à lui une citation d'honneur, qui vise à rendre hommage à une personne ou à un organisme ayant contribué de façon exceptionnelle au développement et à la promotion de la sécurité incendie.




À PARTIR DE

319 000 \$

TAXES INCLUSES

LE BOISÉ DU MOULIN
CONDOMINIUMS SAINT-BRUNO

BUREAU DES VENTES
514 975-5277
LeBoiseduMoulin.com



Vers le centre-ville

Autoroute 30

Boul. Seignurial O.

Rue des Tilleuls

Rue de Chambly

Route 116

**DERNIÈRE PHASE
MAINTENANT
DISPONIBLE!**

- Terrain boisé, longé d'un ruisseau
- Piscine extérieure
- Stationnement intérieur
- Fenestration panoramique
- Insonorisation supérieure

CONDOS À SAINT-BRUNO • 80% DÉJÀ VENDU

L'équipe Mobilis reconnue par le Sénat

L'équipe Mobilis du CISSS de la Montérégie-Est s'est vu décerner la médaille du 150^e anniversaire du Sénat canadien.

un texte de Marianne Julien
mjulien@versants.com

Lors d'une cérémonie ayant eu lieu le 23 novembre dernier, l'honorable sénateur Pierre-Hugues Boisvenu a remis la médaille du 150^e anniversaire du Sénat canadien à l'équipe Mobilis.

Par cette distinction, le Sénat du Canada souligne le travail acharné des Canadiens d'exception qui contribuent à faire de leur communauté un meilleur endroit où vivre.

L'équipe Mobilis, composée d'intervenants de la Direction de la protection de la jeunesse du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est et de policiers du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), vise à protéger les jeunes de la Montérégie des gangs de rue, surtout les jeunes filles contre l'exploitation sexuelle.

Selon eux, environ 100 jeunes filles, dont 20 % ont moins de 14 ans, sont identifiées annuellement par l'ensemble du Centre jeunesse parce qu'elles sont exploitées ou présentent des risques importants d'affiliation aux gangs de rue.

« La connaissance du phénomène est primordiale à l'identification et au dépistage des ris-

ques et des dangers encourus entourant les réseaux délinquants menant à l'exploitation sexuelle », souligne l'équipe Mobilis.

Cette équipe a mis en place un protocole visant à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue, tout en implantant les conditions favorables à la désaffiliation des membres.

100

C'est le nombre de jeunes filles identifiées annuellement parce qu'elles sont exploitées ou présentent des risques importants.

De ce fait, les victimes sont mieux entourées et mieux protégées. « Les équipes et leurs partenaires réussissent à sortir du milieu des jeunes filles qui n'arrivaient pas, auparavant, à se remettre de ces situations ou même à prévenir la traite humaine. »

PORTAIT DE LA TRAITE DE PERSONNES

Selon le ministère de la Sécurité publique, la traite de personnes prend de plus en plus d'importance au sein des organisations crimi-



L'équipe Mobilis a reçu la médaille du 150^e anniversaire du Sénat canadien le 23 novembre. (Photo : courtoisie)

nelles. « L'exploitation sexuelle représente, à elle seule, 79 % de tous les cas de traite de personnes répertoriés », apprend-on dans son portrait provincial du proxénétisme.

La problématique prend donc une place grandissante au sein des préoccupations des organisations policières, mais on remarque que le nombre d'arrestations et d'accusations de proxénétisme et de traite de personnes est resté stable au cours des dernières années.

Le ministère de la Sécurité publique reconnaît le travail des initiatives comme Mobilis ou Les survivantes du Service de police de Montréal : « De telles initiatives doivent être favorisées, entretenues, développées, afin que chacun soit attentif aux indices laissant présumer qu'il y a

exploitation sexuelle, avec une capacité d'agir pour lutter contre ce phénomène. »

L'équipe Mobilis travaille depuis maintenant 10 ans à sa mission et a remporté plusieurs autres prix au fil des années pour ses réalisations.

Question aux lecteurs :

Êtes-vous sensibilisés au phénomène de traite de personnes?

REDACTION@VERSANTS.COM

Choisir son courtier, c'est choisir 30 ans de résultats.

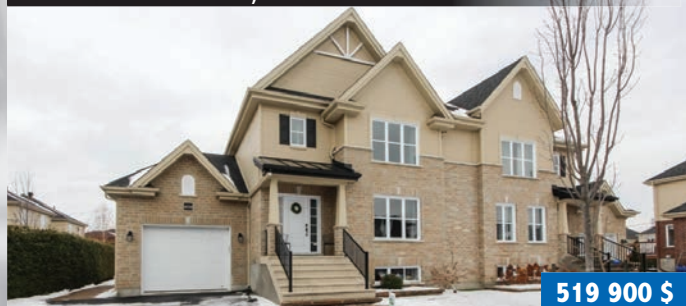
[1^{er}] Remax Actif
[8^e] au Québec
[31^e] au Canada
[71^e] au monde

Reconnu.

Respecté.

Recommandé.

Saint-Bruno : 4028, rue des Bolets



519 900 \$

Centris 26098169

Saint-Basile : 212-214, rue Principale



499 900 \$

Centris 13374519

Saint-Bruno : 4210, rue de l'Ancolie



509 900 \$

Centris 17351674

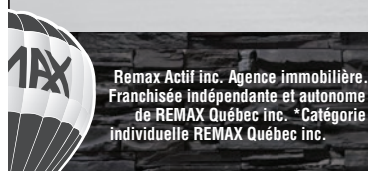
Saint-Basile : 14, rue de la Chanterelle



339 900 \$

Centris 13741828

1221005794-121218



ERICDESJEAN .COM
Courtier immobilier

1592, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville QC J3V 3T7 remax-quebec.com

c. 514 923.9273 b. 450 461.1708

Projet scolaire d'Arnaud Chamberland

Un rallye à Saint-Bruno

Plus de 60 personnes ont pris part au rallye d'Arnaud Chamberland, organisé samedi dans le village de Saint-Bruno-de-Montarville. Une somme de 731,95 \$ sera remise à Dystrophie musculaire Canada.

un texte de Frank Jr Rodi
frodj@versants.com

Un total de 17 équipes se sont inscrites à l'événement d'Arnaud Chamberland, soit quelque 65 concurrents. « J'ai pensé un peu trop haut en me fixant un objectif de 100 participants, observe le jeune homme, contacté par *Les Versants* vendredi dernier, quelques heures avant la tenue du rallye. Il me reste encore un peu de préparatifs à faire, mais tout sera prêt demain (le 24 novembre). J'ai très hâte! »

« C'est un beau projet, qui m'a demandé beaucoup de travail, mais je suis content du résultat! »
- Arnaud Chamberland

DONNER À DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA

L'étudiant de l'École d'éducation internationale de McMasterville a choisi de distribuer les

fonds récoltés lors de son rallye à la Fondation Dystrophie musculaire Canada. Un ami d'enfance côtoyé lors de leurs études à l'École primaire Albert-Schweitzer est atteint de cette maladie. Le jeune en question poursuit également son parcours scolaire à McMasterville. « Je suis rendu à 540 \$ pour Dystrophie musculaire Canada et j'espère en ramasser plus si d'autres équipes se joignent au rallye en cours de route », mentionnait Arnaud vendredi. Finalement, c'est un montant de près de 732 \$ qui sera offert à la Fondation. Le jeune homme avait au départ un objectif de 500 \$.

Le Montarillois planche sur son rallye depuis quelques mois déjà, afin de compléter un projet personnel dans le cadre du programme international de l'École d'éducation internationale. « C'est un beau projet, qui m'a demandé beaucoup de travail, mais je suis content du résultat! »

Il souhaite que parmi les participants, certains en aient appris un peu plus sur la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville et son histoire.

UTILISER L'HISTOIRE POUR CONCEVOIR UN RALLYE

C'est le professeur d'histoire Raymond Bédard qui est superviseur du projet d'Arnaud. Celui-ci qualifiait le rallye de l'étudiant de « projet intéressant, quoiqu'un peu ambitieux pour le court temps disponible entre la conception et la réa-



Une soixantaine de personnes ont pris part au rallye du Montarillois Arnaud Chamberland. (Photo : courtoisie)

lisation de son événement ». Enseignant depuis 37 ans et natif de Saint-Bruno, M. Bédard a été en mesure de donner à Arnaud des informations historiques susceptibles d'être utilisées pour la rédaction du questionnaire. Quelques heures avant la tenue du rallye, Raymond Bédard a mentionné au journal : « Arnaud a effectué un beau travail et il est très enthousiaste à propos de son événement. Son projet promet d'être très intéressant! »

Le rallye se déroulait dans le quadrilatère formé du Tim Hortons au coin de Clairevue et

Roberval, du Markina au coin de Clairevue et Montarville, de la piscine Roberval, de même que du secteur église de Saint-Bruno/lac du Village/parc du Ruisseau. « J'ai toujours habité à Saint-Bruno. Mais je me suis demandé d'où je venais. Bien que j'aime la municipalité, je la connais peu. Avec la recherche que j'ai dû entreprendre pour organiser mon rallye, j'ai beaucoup appris. » Le projet scolaire, d'envergure, que les étudiants doivent remettre pour terminer leur 5^e secondaire, consiste en une réalisation personnelle.

GRAND CHALET SUISSE

SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD



Idéal pour grande famille, achat de groupe ou chalet de location. Situé sur un superbe terrain avec accès direct au Lac Elvire, à proximité du village, de centres de ski alpin et de sentiers de ski de fond. Maintenant utilisé comme unifamiliale et anciennement utilisé comme triplex, il peut être facilement reconverti en triplex, duplex ou maison intergénérationnelle. Un bijou à découvrir!

1221005748-281118

JEAN LEROUX Courtier immobilier agréé 450 565-5272

SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, PLACE DES TILLEULS

Condo neuf à sous-louer, 5 1/2, 1 300 pieds carrés avec vue sur le boisé, 3 chambres, 2 salles de bain complètes, dont une à même la chambre principale, et garage intérieur privé : 1525 \$ par mois/enquête de crédit demandée.



1221005796-121218

514 290-9739

Fier partenaire de vos

Succès

LES **VERSANTS**
www.versants.com
450 441-5300

1221005742-051218



Sylvie **CROZE** POSTE 4004
ventes et solutions médias

Serge **CORDEAU** POSTE 4009
ventes et solutions médias

Mélanie **VAILLANCOURT** POSTE 4005
ventes et solutions médias

Jean-Christophe **DUPONT** POSTE 4007
Ventes et solutions numériques

Vous songez vendre votre propriété?

pour profiter de la liberté d'habiter une résidence pour personnes autonomes

Sutton
L'immobilier nous habite
Groupe Sutton - Actuel inc.

Nous pouvons vous aider!



Lyne **LAPIERRE**
514 754-0152
www.lynelapierresutton.com



Andrée **TREMBLAY**
514 942-1961
tremblaya@sutton.com

Communiquez avec nous, nous prendrons le temps nécessaire pour évaluer votre propriété **gratuitement** et répondre à toutes vos questions.

« Avec nous, c'est facile et sécurisant »

1221005791-121218

Saint-Bruno-de-Montarville

Une Féerie réussie

La fin de semaine dernière se tenait la Féerie au lac du Village à Saint-Bruno-de-Montarville. L'événement s'est renouvelé cette année avec plusieurs nouveautés pour petits et grands.

un texte de Marianne Julien
mjulien@versants.com

La Féerie a connu un grand succès une fois de plus, car elle a su rassembler plus d'une dizaine de milliers de visiteurs au cours de la fin de semaine, du vendredi soir au dimanche après-midi.

L'événement a été un lieu de découverte, de rassemblement et une occasion pour les enfants de rencontrer le père Noël qui, pour la première fois, a fait partie d'un petit défilé lors de son arrivée avec ses lutins et la mère Noël à la Féerie, samedi matin.

Les visiteurs ont également été épatés par les nouvelles activités qui se déroulaient le vendredi soir, soit les cracheurs de feu et les oiseaux lumineux qui se promenaient dans la foule. Les enfants et les adultes n'ont pas man-

qué de choses à faire et à voir durant cette fin de semaine, telles que l'atelier de décoration de biscuits, la petite ferme d'animaux, les prestations des chorales de Saint-Bruno, etc.

« Il a fait très froid, mais on est contents de voir que ça n'arrête pas les gens de venir faire un tour. » - Une exposante

Cette année, le nombre d'exposants, composés d'artisans et de producteurs alimentaires, a encore grimpé. On comptait plus de 85 commerçants sur le site, que ce soit à l'extérieur dans leur petite cabane ou à l'intérieur du chapiteau, qui avait été agrandi pour l'occasion. Les citoyens ont pu découvrir et acheter une variété de produits, comme des boissons alcoolisées, des produits alimentaires, des bijoux, des produits de soins pour le corps, etc.



La Féerie attire chaque année des milliers de visiteurs. (Photo : archives)

En plus de la portion marché, il y avait de nombreuses activités, entre autres la décoration de biscuits de pain d'épices, les glissades, des spectacles et des expositions pour petits et grands.

Malgré les températures froides du vendredi soir et du samedi, les commerçants étaient très heureux de participer à cet événement qui a attiré beaucoup de gens. « Il a fait très froid, mais on est contents de voir que ça n'arrête pas les gens de venir faire un tour », racontait une exposante de décorations de Noël faites de branches et de bois naturels.

UNE FÊTE REMPLIE DE SIGNIFICATION

Comme le veut la tradition, le maire de Saint-Bruno, Martin Murray, était présent vendredi soir au début de l'événement afin d'exprimer ses vœux pour le temps des Fêtes.

Pour le maire, la Féerie revêt un caractère important : « Plonger dans la Féerie au lac du

Village, c'est vivre une expérience unique; c'est s'émerveiller devant le vrai père Noël, se laisser envoûter par les parfums d'épices et les cantiques enchantés du temps des Fêtes, c'est savourer la magie de nos producteurs et tomber sous le charme des créations originales de lutins bien de chez nous. »

En seulement cinq ans, la Féerie au lac du Village est devenue un événement d'envergure à Saint-Bruno. La Ville se targue même d'être l'un des plus beaux marchés de Noël au Québec.

Question aux lecteurs :



Avez-vous bravé la température pour la Féerie?

REDACTION@VERSANTS.COM



Horaire du temps des Fêtes

Édition du 19 décembre 2018

Heure de tombée / Réservation d'espace : vendredi 14 décembre à midi.

Matériel final : lundi 17 décembre à midi.

Édition du 9 janvier 2019

Heure de tombée / Réservation d'espace : vendredi 4 janvier à midi.

Matériel final : lundi 7 janvier à midi

Prenez note qu'il n'y a pas d'édition le 2 janvier 2019.

Le bureau du journal sera fermé du 21 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement.

VERSANTS
www.versants.com



www.versants.com

1221005785-051218



125\$ * SUR UNE PAIRE DE LUNETTES COMPLÈTE verres et monture

DE RABAIS

OPTION DE PAYER EN **12 PAIEMENTS SANS INTÉRÊTS****

Accord D Desjardins Achetez maintenant et PAYEZ SUR 12 MOIS SANS INTÉRÊTS**

★ Vos CADEAUX des Fêtes ★

greiche & scaff
professionnels de la vue

Examens de la vue sur place ou apportez votre prescription greiche-scaff.com

PROMENADES ST-BRUNO - 450 653-5959

1221005790-121218

* Obtenez 125 \$ de rabais à l'achat d'une paire de lunettes complète (verres et monture). Offre valide pour un temps limité. Certaines restrictions s'appliquent. Détails et sélection en succursale. Non monnayable. Ne peut s'ajouter à tout autre rabais ou promotion. Montures à titre indicatif. Jacqueline Laurendeau, opticienne. ** Option de payer en 12 versements mensuels égaux et consécutifs sans frais ni intérêts. Si le paiement minimum n'est pas acquitté à l'échéance, un taux d'intérêt annuel s'appliquera à la mensualité impayée. Sujet à l'approbation du crédit par les services de Cartes Desjardins. Détails en succursale ou sur www.greiche-scaff.com/fr/lesjardins-accord

Gaston et les autres

Le troisième roman de Patricia Portella Bricka

La romancière Patricia Portella Bricka lançait le mercredi 28 novembre dernier son troisième bouquin, *Gaston et les autres*. L'événement avait lieu à la Vieille gare de Saint-Bruno.

un texte de Frank Jr Rodi
frod@versants.com

« Pour moi, l'aboutissement d'un roman, c'est comme un bébé qu'on finit de mettre au monde, mentionne au journal *Les Versants* Patricia Portella Bricka. L'écriture de *Gaston et les autres* représente deux ans de travail et d'écriture matinale. » L'écrivaine écrit exclusivement très tôt le matin, car c'est à ce moment de la journée que ses « idées sont les plus structurées ».

« Une merveilleuse histoire d'amour [...] entre une mère et ses enfants. » - Patricia Portella Bricka

Pour Patricia Portella Bricka, un nouveau roman, c'est aussi un « encouragement à continuer d'écrire sur la thématique de la détresse humaine, plus particulièrement celle de la femme, qui semble intéresser mon lectorat ». Mme Portella Bricka poursuit : « Cette détresse peut revêtir plusieurs aspects, car elle peut être occasionnée par l'Histoire, ou par la violence conjugale, ou encore par un contexte économique défavorable. Mais elle peut être aussi en lien avec des valeurs sociétales ou une souffrance plus intrinsèque et personnelle, comme c'est le cas pour l'héroïne de *Gaston et les autres*. » Ce troisième titre de l'auteure, *Gaston et les autres*, est paru aux Éditions de la Pleine Lune, comme ce fut aussi le cas pour son précédent manuscrit, *Les gens du Sud n'aiment pas la pluie*.

L'HISTOIRE

Le plus récent livre de la Montarvilleoise relate l'histoire de Johanne, une quinquagénaire qui



L'auteure Patricia Portella Bricka lors de son lancement à la Vieille gare de Saint-Bruno. (Photo : Claude Gagnon)

affronte la crise du vieillissement. Le personnage remet en question les décisions de sa vie : sa carrière, ses divers amants, son divorce, ses relations problématiques avec ses enfants. Un crâne, qui figure parmi ses nombreux objets personnels, devient un confident, une sorte de fétiche un peu bizarre... Cela n'est pas sans inquiéter son fils homosexuel et sa fille anarchiste, qui se demandent si leur mère n'aurait pas besoin de voir un psy. « Johanne, l'héroïne du roman, est une quinquagénaire divorcée et nostalgique d'une jeunesse passée, résume l'auteure. Elle est également mère de deux jeunes adultes qui ont des vies vraiment différentes de la sienne et qui l'obligent, elle, à se remettre en question. Mais c'est aussi une merveilleuse histoire d'amour maternel entre une mère et ses enfants, remplie à la fois de maladresse et de tendresse. C'est enfin l'histoire d'un crâne, un crâne humain qui s'appelle Gaston et qui vient mettre un peu d'originalité et de piment dans la vie de Johanne. Gaston, c'est l'absurdité incarnée qui, étrangement, viendra relativiser les problèmes de l'héroïne. »

LANCEMENT

À la Vieille gare, une soixantaine de personnes se sont réunies pour célébrer le lancement de *Gaston et les autres* en compagnie de la roman-

cière. Quand on lui demande si c'est important de tenir cet événement à Saint-Bruno, Patricia Portella Bricka répond par l'affirmative. « Absolument. J'habite Saint-Bruno depuis 25 ans et j'ai tenu à faire le lancement de mes trois romans dans cette ville, que j'adore. »

Née en France, Patricia Portella Bricka a immigré au Québec en 1994. À la suite de ses études en lettres et en gestion, elle se réoriente et se consacre à l'état d'itinérance chez les femmes. Paru aux Éditions de la Paix, son premier roman, *L'itinérante*, a été publié en 2000.

En entrevue, elle explique que l'écriture agit sur elle comme une catharsis : « C'est aussi une façon de mieux comprendre le monde quand je le mets par écrit. Le côté obscur de la vie s'éclaircit alors et je peux mieux l'appréhender, y découvrir les beautés cachées qu'elle recèle. Écrire, c'est aussi simplement montrer ce qui est à l'état brut, présenter ce qui me touche sans retouches. »

Patricia Portella Bricka planche déjà sur la rédaction d'un autre récit. L'histoire, cette fois, se déroule dans un village inuit du Nunavik où elle s'est rendue cet été pour recueillir des renseignements nécessaires à ce nouveau roman.

Centre
Marcel-Dulude



Nos idéaux
Dumas
Vendredi
18 janvier 2019
à 20 h



Je m'en occupe
**Philippe
Laprise**
Samedi
19 janvier 2019
à 20 h



Marionnettes - Le reel de la locomotive
Marionnettes du bout du monde
Dimanche 20 janvier 2019 à 13 h 30

Billetterie

CENTRE MARCEL-DULUDE
530, boul. Clairevue Ouest,
Saint-Bruno-de-Montarville

Billetterie 16.com

Par téléphone : 450 461-6290

Par internet :
Réservez vos places 24h/24h,
7 jours par semaine.
www.productions16.com



Bibliothèque municipale de Saint-Bruno-de-Montarville

Un club de lecture spécialisé en romans policiers

Gilles Caron anime, pour une troisième année, un club de lecture consacré aux romans policiers. Les membres se rencontrent quatre fois par année à la bibliothèque de Saint-Bruno-de-Montarville.

un texte de Frank Jr Rodi
frodi@versants.com

Fred Vargas, Harlan Coben, Christian Jacq, Louise Penny, R.J. Ellory... tels sont quelques-uns des auteurs sur lesquels les membres du club de lecture auront ou ont eu à se pencher depuis les débuts de ce groupe. C'est le cas avec deux romans de Fred Vargas, lesquels étaient sujets à discussion à la plus récente réunion des lecteurs, le 16 octobre dernier. Le journal *Les Versants* y avait été convié. « Vargas sait conserver le suspense », affirmait une lectrice. « La partie la plus faible d'un roman policier, c'est souvent la fin », observait l'animateur. « En littérature, j'aime quand on m'amène vers autre chose », notait une autre membre.

DE LA PLACE POUR D'AUTRES MEMBRES

Ils sont actuellement une douzaine cette année, avec la possibilité de grimper à 15 adhérents. S'il y en avait davantage, Gilles Caron formerait un deuxième groupe de lecteurs. « J'ai eu une folie! J'ai proposé mon idée au [chef de division – bibliothèque, à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire de Saint-Bruno] de l'époque, Alain Larouche, et il m'a répondu : "Gilles, ça va marcher!" C'est ainsi que tout a commencé », relate le Montarvillois, rencontré à la suite de la réunion consacrée à Fred Vargas. La première année, cinq personnes se sont inscrites; après un an et demi, elles étaient 25. Aujourd'hui, il y a toujours une possibilité de recruter plus de participants, selon M. Caron. « Je serais heureux avec 20 ou 25 lecteurs, dira celui dont l'objectif est de donner le goût aux gens de lire. Lire, tout simplement... mais aussi du roman policier, du polar et tout autre bouquin considéré de seconde zone. »

Selon lui, les clubs de lecture destinés au roman policier sont rares au Québec : « C'est ce qui fait l'originalité de notre groupe! »

Pour sa part, Sylvie Demers, l'une des membres du groupe, affirme qu'elle s'y est inscrite pour différentes raisons : « Je suis une grande lectrice, et j'aime lire du roman policier. Je me suis abonnée à ce club parce que je souhaitais connaître d'autres auteurs et différents styles de romans policiers. Pour le moment, l'activité répond à mes attentes; je suis plus attentive aux intrigues que je lis. » Ses écrivains préférés dans le genre sont Harlan Coben, Fred Vargas et Louise Penny.

« Après la trilogie *Millénium*, il y a eu un boom pour ce genre littéraire. L'intérêt a été incroyable! » - Gilles Caron

L'intérêt avec ce club, c'est aussi de permettre la découverte des auteurs québécois d'énigmes policières, les Chrystine Brouillet, Jean-Jacques Pelletier, Martin Michaud, Johanne Seymour de ce monde... « Il y a plusieurs auteurs québécois méconnus qui ont bien du talent », insiste M. Caron.

Gilles Caron s'est immiscé dans les pages d'une intrigue policière vers l'âge de 15 ans : « Mon père lisait beaucoup de polars. Il achetait ses livres dans les kiosques à journaux. À l'adolescence, je suis tombé sur des histoires de Bob Morane et Dick Tracy, des bouquins considérés par *l'intelligentsia* comme moins littéraires. »

LA VAGUE MILLÉNIUM

Mais selon M. Caron, qui ne souhaite pas faire de comparaison avec la « grande littérature », il existe aujourd'hui des « sommités du roman policier qui écrivent bien et qui ont un talent fou ». Il évoque notamment les écrivains suédois, norvégiens, américains, anglais... qui ont surfé sur la vague *Millénium*, de Stieg Larsson. « Après la trilogie *Millénium*, il y a eu un boom pour ce genre littéraire. L'intérêt a été incroyable! »

Formateur de profession, Gilles Caron travaille notamment auprès de comptables. Lire du



L'initiateur de ce club de lecture consacré aux romans policiers, Gilles Caron. (Photo : courtoisie)

roman policier devient pour lui un moment de détente. « C'est reposant pour moi. J'embarque dans l'histoire, je rentre dans la peau du personnage, de l'enquêteur, c'est fascinant! C'est un grand moment de bonheur pour moi », poursuit-il.

Quand on demande au Montarvillois s'il a rêvé un jour de pratiquer le métier de policier, d'enquêteur ou de détective privé, Gilles Caron n'hésite pas à répondre par la négative : « C'est tout un *job*, faire des enquêtes! Non, ce n'est pas pour moi. Je suis plutôt pragmatique...

alors que dans ses enquêtes, le policier laisse parfois la place à son intuition. »

Question aux lecteurs :

Avec qui discutez-vous de vos lectures?

REDACTION@VERSANTS.COM

Notre différence

QUAND TECHNOLOGIE DE POINTE S'HARMONISE AVEC MIEUX-ÊTRE

- Thermographie
- Radiologie numérique
- Ajustements assistés par ordinateur
- Ajustements manuels



Dr Pierre Girard, D.C.
Chiropraticien

NOUVEAUX RÉSIDANTS

- Transférer votre dossier
- Vous faire bénéficier de notre promotion
- Vous ouvrir un nouveau dossier
- Plan familial disponible
- 28 années d'expérience chiropratique

Centre de Santé Chiropratique

25, ch. De La Rabastalière Est, Saint-Bruno • 450 441-1679

Cessez de souffrir!

La Chiropratique assistée par ordinateur peut vous aider!

AJUSTEMENT MANUEL



UNE TECHNIQUE DOUCE, PRÉCISE ET EFFICACE POUR TRAITER :

- Maux de tête, migraine;
- Douleurs au cou et au dos;
- Engourdissement des membres;
- Hernies cervicales et lombaires;
- Douleurs lombaires et sciatiques;
- Tendinites, bursites et capsulites.

VOTRE PROMOTION EXCLUSIVE COMPREND :

- 1- Examen chiropratique;
- 2- Examen neurologique informatisé;
- 3- Radiographies numériques;
- 4- Rapport diagnostique.

Cette offre prend fin
le 28 décembre 2018!

Prenez rendez-vous
dès maintenant!

EXAMEN
COMPLET

70\$

(valeur 140 \$)

*Joyeuses Fêtes
à tous nos patients!*

Maintenant 2^e adresse : 1070, rue Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu • 450 709-0906



POUR TOUT ACHETER ET TOUT VENDRE, PRÈS DE CHEZ VOUS!

PETITES ANNONCES CLASSÉES

Heure de tombée: vendredi 12 h

Heures d'affaires du service téléphonique: lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Mode de paiement:

À NOS ANNONCEURS: Assurez-vous que le texte de votre annonce est exact dès sa parution, sinon il faut nous en aviser immédiatement. En cas d'erreur, notre responsabilité se limite uniquement au montant de l'achat de la première semaine de parution de votre annonce. Toute discrimination est illégale.

Profitez également de la parution GRATUITE de votre annonce sur **VosClasses.ca.**

OFFREZ-VOUS DES EXTRAS

- ✓ Encadré
- ✓ Titre centré
- ✓ Couleur
- ✓ Caractères gras

Informez-vous auprès de votre téléconseiller.

Un seul numéro 1 866 637-5236

IMMOBILIER
100 à 299

MARCHANDISE
300 à 399

SERVICES
400 à 599

EMPLOI ET FORMATION
600 à 799

ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX
800 à 899

VÉHICULES
900 à 999

205 Logements / appartements à louer

4-1/2, rue de Ch ambly, St-Bruno. Bel immeuble, style condo, secteur boisé, sécuritaire. Planchers céramique, flottant. Entrées laveuse/sécheuse, concierge. 450-653-1708.

ST-BRUNO: Central, 4-1/2. Très propre, rénové, galerie, tranquille, spacieux, éclairé, grand terrain. Face au parc, près école, autobus, aréna, commerces. Libre. 514-594-5965

310 Divers à vendre

SCIERIES MOBILES à partir de 4,397\$ Coupez bois de toutes dimensions avec votre propre scierie à ruban portable. Info & DVD gratuits. www.ScieriesNorwood.ca/400QN 1-800-408-9995, poste: 400QN.

345 Antiquités / art / collections

ANTIQUAIRE ACHÈTE À DOMICILE: Meubles, Tableaux Reconnus, Bijoux en Or, Monnaies, Argenterie Sterling, Luminaires, Ensemble de vaisselle, Sculptures Bronzes, Objets Décoratifs, Cruches, Horloges, Tricoteuses à bas, Cristal, Etc. www.tableauxantiques.com 514-891-0699

365 Poêle / fournaise / bois de foyer

BOIS chauffage à vendre, 100% bois franc, un cordon 32 pieds cube. Livraison immédiate, 450-460-3640

BOIS de foyer Borduas et Bossé, 1ère qualité. Érables, bois franc 100%. Prenons réservations. Livraison toute l'année. 450-347-2751

404 Services domestiques offerts

* Ménage impeccable. Aime animaux. Non-fumeuse. Fiable. Reçu disponible. 514-703-3501

415 Massothérapie / Soins thérapeutiques

!BELLE DÉCOUVERTE! Esalen/ Suédois/ Californ. Esther 514-378-7512

LA massothérapie, vous enveloppera de chaleur et détente. Mont-St-Hilaire. 514-929-0969

PAUSE Institut de massothérapie St-Bruno, massage thérapeutique et de détente. Membre FQM: 3454. Reçu d'assurances. 450-441-4751

424 Astrologie/occultisme

Ana Médium pure, 40 ans d'expérience, ne pose aucune question, réponses précises et datées, confidentielles. Tél.: 514-613-0179 (Avec ou sans Visa/ Mastercard)

Médium Québec réunit toujours pour vous les meilleurs voyant(e)s du Québec, reconnus pour leurs dons, leur sérieux, la qualité de leurs prédictions... Écoutez-les au 1-866-503-0830 et choisissez votre conseiller(e) personnel(le). Depuis votre cellulaire faite le # (carré) 5722. Pour les voir et mieux les connaître: www.MediumQuebec.com

442 Constructions / Rénovations / Réparations

!!! Salle de bain, sous-sol, et plus. www.allanroy.ca. Estimation gratuite. Rénopro RBQ: 5613-9793-01. Allan Roy résidant de St-Bruno: 514-462-8807

ATTENTION RÉNOVATIONS F. CHARBONNEAU. Finition sous-sol, plafonds suspendus, planchers flottants, patios, "deck", peinture. Travail professionnel. Prix imbattables. Estimation gratuite. Licence R.B.Q. 8263-8222-25 François 450-446-1466, 514-236-9308.

446 Peinture/décoration

!!! 1 bon peintre, propre. Toit cathédrale. 20 ans d'expérience. Références. 514-318-6100 Jacques

A-1! Peinture, meilleur prix, estimation gratuite. Painting, best prices. RBQ. 514-362-0076

452 Planchers / Pose et sablage

SABLAGE de Planchers Pose, réparation, teinture Sablage d'escaliers Finition au choix 450-653-3109 planchersduclos.com R.B.Q.: 5735-6396-01

484 Services divers

SAAQ - SAAQ - SAAQ Victime d'un accident automobile? Vous avez des blessures? Contactez-nous. Consultation gratuite. M. Dion Avocats tél: 514-282-2022 www.sos-saaq.com

485 Agence de rencontre avec permis

CONTACTS directs et rencontres sur le service #1 au Québec! Conversations, rencontres inattendues, des aventures inoubliables vous attendent. Goûtez la différence. Appelez le 1-866-553-5652 pour les écouter ou bien, pour leur parler, depuis votre cellulaire, faites le # (carré) 6910 (des frais peuvent s'appliquer) L'aventure est au bout de la ligne. www.leseductrices.com

555 Argent à prêter

PRÊT 500\$ à 1000\$. Maintenant ouvert 7 jours. Obtenez votre argent instantanément avec Sekur. Mauvais crédit accepté. Dépôt d'argent 7/7. Crédit Yamaska 1-877-661-4721 www.credityamaska.com

PRÊTEUR hypothécaire privé de premier et deuxième niveau. Financement rapide peu importe votre région. Service professionnel. Nos taux sont compétitifs et nos conditions de financement flexibles. Financement Brisson. 1-866-566-7081

580 Occasions / propositions d'affaires

Faites vite! votre territoire est disponible. Occasion unique et exclusive. Route de distributrices automatiques garanties. Produit le plus rentable, l'eau NAYA 600ml. Clientèle établie par la compagnie. Mise de fonds obligatoire. Financement programmes gouvernementaux. 855-495-4599

585 Services financiers divers

SOLUTIONS à l'endettement. Trop de dettes? Laissez-nous vous aider. Un seul versement par mois. 7 sur 7, de 8h à 20h. MNP Ltée, Syndics autorisés en insolvabilité. 514-839-8004

605 Emplois divers

ENTRETIEN ménage recherché dans milieu défavorisé, salaire à discuter. Apportez CV au: 470 Chemin Chambly, Longueuil, 450-677-5201

LIVREUR de pièces automobile et entretien d'inventaire. Temps plein 40 heures, salaire entre 15\$ et 20\$/ l'heure selon expérience. Permis de conduire obligatoire. Envoyez c.v. par courriel à: info@patauto.ca

RECHERCHE soudeurs, journaliers, peintres, 40 heures/semaine, usine de benes, 450-649-0338

TRAVAIL dans une écurie, à St-Bruno, samedi/ dimanche, 7h-16h. Nettoyez les stalles, nourrir et sortir les chevaux. Entretien général. Véhicule requis. 514-830-9432

630 Santé/hospitalier

POSTES PAB de nuit 7/15, avec PDSB et RCR requis, pour personnes âgées semi-autonomes, 23 résidents à Boucherville. 450-906-3935, 450-906-3934 (fax) ou katy.pavillon.boucherville@videotron.ca

630 Santé/hospitalier

SERVICES de soins santé Ste-Anne, recherchent préposés(es) aux bénéficiaires pour maintien à domicile, secteurs Longueuil, Boucherville, Valrennes. Doit posséder PDSB et RCR, taux horaire 14\$/ heure. Pour plus d'informations communiquez avec Nicole, 438-862-1666. Courriel: soulieresm@videotron.ca et télécopieur: 450-929-4322

945 Achat d'autos

ACHAT AUTOS CAMIONS 500\$ +/-, route/ ferraille. Crédit d'immatriculation. Dépôt gratuit fer et métaux. Vente de pièces. N.J. 450-649-2955

945 Achat d'autos

ACHETONS AUTO pour route ou ferraille jusqu'à 10,000\$! 7/7 jours. Licencié pour le recyclage. PENSEZ VERT! Aidez-nous à garder notre environnement propre! PAT AUTO succ. Brossard, Daniel, jour: 450-676-1577, Soir: 514-910-0996

985 Autos à vendre

ATTENTION! ATTENTION! Besoin d'une auto. Problème de crédit? C'est fini. Aucun cas refusé. Financement sur place. Voiture, camion, van, 2004 à 2013 Robert Cloutier Autos 450-446-5250 ou 514-830-0098 1-888-446-5250 www.robertcloutierautos.com

985 Autos à vendre

À voir auto, camion, 4x4. Financement maison aucun cas refusé. Voitures 2010 à 2017, léger dépôt, aucun endosseur. 1-866-566-7081 www.financementbrisson.net

APRÈS M'AVOIR LU... RECYCLE-MOI!



Savez-vous qu'un seul donneur d'organes peut sauver jusqu'à 8 vies?

signezdon.gouv.qc.ca

TRANSPANT QUÉBEC Ensemble pour le don d'organes, pour la vie.

Malpris? Nous avons la réponse.

1 888 776-4455 www.alloprof.qc.ca

alloprof

Le Service des plaques porte-clés de l'Association des Amputés de guerre

C'est gratuit et efficace!

« Merci infiniment de m'avoir retourné mes clés. Vous m'avez fait économiser 400 \$, soit le coût de remplacement de ma télécommande. » – Diane

En protégeant les dispositifs de valeur de votre trousseau de clés avec une plaque porte-clés des Amputés de guerre, vous appuyez les programmes offerts aux personnes amputées.

Commandez des plaques porte-clés en ligne.

Les Amputés de guerre
514 398-0759 ou 1 800 250-3030
amputesdeguerre.ca



N° d'enregistrement d'organisme de bienfaisance: 13196 9628 RR0001



Les enfants amputés, notamment Frédérique, bénéficient de votre appui.

STUDIOS - 3 1/2 - 4 1/2 TOUT INCLUS

INCLUS DANS VOTRE MENSUALITÉ :
Électricité • Eau chaude • Climatisation
5 électroménagers • Téléphone
• Câble • Internet

APPARTEMENTS NEUFS POUR 50 ANS+

PROMO 2 MOIS GRATUITS*

STE-JULIE

BUREAU DE LOCATION

Coins Armand-Frappier/du Fer-à-Cheval
514 829-9997

habitationstrigone.com

BABILLARD

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE SAINT-BRUNO (SHESB)

Assistez à l'activité *Décorations du temps des Fêtes*, animée par sept membres de la SHESB, ce mardi 11 décembre, au Centre Marcel-Dulude (530, boul. Clairevue Ouest), à Saint-Bruno-de-Montarville, à 19 h 30. Lors de cette soirée conviviale et festive, une équipe créera devant nous de magnifiques arrangements floraux. Réalisés à partir de matériaux récupérés de notre environnement, ils seront de bons exemples tant pour l'intérieur que pour l'extérieur. Ces créations feront l'objet d'un tirage à la fin de la soirée. Bienvenue à tous! - Gratuit pour les membres, 7 \$ pour les non-membres. Renseignements : Réal Scalabrini, au 450 461-2819. Notre site : www.shesb.ca.

DÎNERS COMMUNAUTAIRES DU CAB LES P'TITS BONHEURS

Venez rencontrer de nouvelles personnes tout en savourant un bon repas. Les dîners ont lieu au Centre communautaire, dans une ambiance conviviale, avec des activités ou des thématiques préparées par les bénévoles du Centre d'action bénévole Les p'tits bonheurs. Les dîners ont lieu le mardi, de 12 h à 13 h 30, comme ce mardi 11 décembre. Pour vous inscrire : infocab.petitsbonheurs@cabstbruno.org ou 450 441-0807. Surveillez notre programmation sur notre site au www.cabstbruno.org.

CLUB DE PICKLEBALL

Nous sommes un nouveau club depuis l'été 2018 et faisons partie de la Fédération du pickleball du Québec. Nous invitons la population à venir essayer ce sport qui est en grande progression. Il est accessible physiquement à tous. L'initiation sera gratuite et se déroulera ce mercredi 12 décembre à l'École Albert-Schweitzer, de 19 h 45 à 21 h. Il est également possible de vous inscrire pour la session prochaine. Il reste de la place le samedi. Voici notre site Internet pour les inscriptions : www.pickleballstbruno.ca. Bienvenue à nos retraités!

OFFRES D'EMPLOI

URGENT

STR MICRO
CENTRE INFORMATIQUE

recherche

CONSEILLER EN INFORMATIQUE
Temps plein

Contactez Dominique
450 922-1060 | info@strmicro.com

strmicro.com
1950 ch. du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie

Membre affilié
millennium micro
RESIDENTIAL & COMMERCIAL



CAE RIVE-SUD
CERCLES D'ENTRAIDE
www.caerivesud.ca

DEVENIR ENTREPRENEUR, POURQUOI PAS ?

Services complets et gratuits en pré-démarrage d'entreprise.

450-446-8279 - 1-855-500-8279

1221005736-281118

FORMATION EN PRÉDÉMARRAGE D'ENTREPRISE - FINANCEMENT - DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU D'AFFAIRES

Service coordonné par le Centre d'aide aux entreprises de la Rive-Sud Inc. et offert gratuitement grâce à la collaboration financière de :

Canada Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie financièrement le CAE

Québec

JEAN COUTU

SAINT-BRUNO RECHERCHE : TECHNICIENS(NES) EN LABORATOIRE

TEMPS PLEIN

Avec expérience
Disponible 35 h • un week-end sur trois

TEMPS PARTIEL

Très disponible jour, soir
un week-end sur deux

CV à l'attention de
Stéphanie Samson
ou **Nathalie Cécillon**

COMMIS AUX ÉTALAGES

TEMPS PARTIEL

Disponible de jour/soir
et un week-end sur deux

CV à l'attention de
Vincent Robert

COSMÉTICIENNE

TEMPS PARTIEL

Disponible de jour/soir
Un week-end sur deux

CV à l'attention de
Nathalie Lefebvre

Envoyer CV au 12, boul. Clairevue O.
Saint-Bruno J3V 1P8
ou par téléc. au 450 653-1312

1221005807-121218

Laliberté
Gestion de services alimentaires
*Résidence personnes âgées
à Saint-Basile-le-Grand
recherche*

- SERVEUR À LA SALLE À MANGER

- PLONGEUR

Ambiance chaleureuse
et équipe dynamique

rh@laliberte.qc.ca
514 381-8081 poste 236

1221005765-051218

LES RÉSIDENCES



GROUPE SAVOIE

Sainte-Julie

Offrez-vous
une vue
exceptionnelle.



PERSONNEL DE CUISINE aide-cuisinier, plongeur, aide-alimentaire RECHERCHÉ

Temps plein, temps partiel et occasionnel

Joignez-vous à notre grande famille!

Postulez immédiatement via :

rh@residencessoleil.ca • 1 800 363-0663 • Fax : 450 671-1661
residencessoleil.ca/emplois • 1975, Ch. Fer-à-Cheval, Sainte-Julie
N'hésitez pas à nous envoyer votre CV pour d'autres postes dont :
infirmière auxiliaire • préposé aux résidents
préposé à l'entretien ménager • aide-ouvrier • réceptionniste

1221005809-121218

Transport Gilmyr, une entreprise
en pleine expansion,
**EST À LA RECHERCHE
D'EMPLOYÉS DYNAMIQUES**

Gilmyr
TRANSPORT

*Pour rejoindre
notre équipe.*

viens nous rencontrer
au terminal de Longueuil,
(2270, boul. de la Providence)
le vendredi 28 décembre 2018
entre 10 h et 16 h
(Entrevue et test routier sur place)



- Bonis /4 fois par année
(Formation à l'embauche payée)
- Assurance collective
- REER collectif

Basé à Longueuil:

Chauffeur train routier

De Longueuil à Montmagny de soir et nuit

Chauffeur local de jour

23\$/heure avec expérience

Chauffeur local de soir

23\$/heure avec expérience

- Prime Soir : 1\$/heure

Veillez faire parvenir votre C.V. par

Courriel : rh@gilmyr.com

Télécopieur : 418 248-1537

Téléphone : 418 248-3030

1221005795-121218

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO L-90

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01)

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi numéro 122 intitulée « *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* » et de la Loi numéro 155 intitulée « *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* »;

CONSIDÉRANT les changements législatifs apportés par les différents accords de libéralisation des marchés signés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun du Québec* (ci-après « LSTC »);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir au minimum sept types de mesures, soit :

- des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de *lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi;
- des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- des mesures visant à encadrer la prise de décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées en application du règlement sur la gestion contractuelle.

CONSIDÉRANT QUE les formalités ont été respectées;

Le Réseau de transport de Longueuil décrète ce qui suit comme son RÈGLEMENT NUMÉRO L-90 :

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Définition

Dans le cadre du présent règlement, on entend par « contrat de gré à gré » : « tout contrat qui est conclu après une négociation d'égal à égal entre les parties sans mise en concurrence ».

3. Application

3.1 Champs d'application et portée

Le présent règlement est applicable à tout contrat conclu par le RTL d'une valeur égale ou supérieure à 25 000 \$ et dont la valeur n'excède pas le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique. Cependant, à moins de dispositions contraires de la LSTC, il ne s'applique pas aux contrats procurant en tout ou en partie des revenus au RTL ni aux contrats de travail.

Il lie les membres du conseil d'administration, les dirigeants et employés du RTL ainsi que toute personne avec qui celui-ci contracte.

3.2 Personne chargée d'appliquer le présent règlement

Le directeur général est responsable de l'application du présent règlement, sous réserve du pouvoir de contrôle du président du conseil d'administration prévu à l'article 3.4.

3.3 Gestion des plaintes

Le conseil d'administration délègue la tâche de responsable de la gestion des plaintes à la direction des finances et trésorerie du RTL. Son rôle consiste à recevoir les plaintes au sujet de pratique suspecte, de situation de collusion, de truquage, de trafic d'influence, d'intimidation et de corruption, tant de la part des membres du conseil, des dirigeants et employés que des citoyens et soumissionnaires s'estimant lésés.

De concert avec les personnes qu'elle désigne, la direction des finances et trésorerie voit au traitement de ladite plainte et recommande à la direction générale les ajustements nécessaires à apporter le cas échéant. Lorsque la direction des finances et trésorerie l'estime nécessaire, toutes plaintes lui étant soumises doivent être transmises aux autorités compétentes en matière de crimes et de répression de la collusion.

Dans la gestion de plainte, la direction des finances et trésorerie peut soumettre toute plainte de pratiques suspectes ou d'actes illégaux au coordonnateur au traitement des plaintes du MAMOT. Les services impliqués dans le traitement des plaintes doivent conserver la confidentialité de la personne qui a déposé une plainte.

Aux fins de l'application de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, le conseil d'administration délègue les fonctions qui lui sont dévolues à la direction des finances et trésorerie qui sera responsable de la réception et l'examen des plaintes.

3.4 Contrôle effectué par le président du conseil d'administration

Toute personne peut soumettre au président du conseil toute situation portée à sa connaissance et laissant entendre une problématique quant à l'application du présent règlement afin que ce dernier exerce son droit de surveillance, d'investigation et de contrôle prévu à l'article 23 de la LSTC.

Ce dernier doit alors faire les gestes appropriés pour s'assurer que le présent règlement est conformément appliqué.

4. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres

4.1 Dénonciation obligatoire d'une situation de collusion, truquage, trafic d'influence, d'intimidation et de corruption

Tout membre du conseil d'administration, dirigeant ou employé du RTL à qui est porté à leur attention une situation de collusion, de truquage, de trafic d'influence, d'intimidation et de corruption ou si ce dernier est témoin d'une telle situation, doit la dénoncer à la personne responsable des plaintes ou, si la situation en cause concerne cette personne, au directeur général.

4.2 Confidentialité et discrétion

Les membres du conseil d'administration, les dirigeants et les employés du RTL doivent, dans le cadre de tout processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat, et ce, même avant ou après lesdits processus, faire preuve d'une discrétion absolue et conserver la confidentialité des informations portées à leur connaissance quant à un tel processus.

Ils doivent ainsi s'abstenir en tout temps de divulguer le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d'un document auquel elle renvoie ou d'un document additionnel qui y est lié tant que lesdites soumissions n'ont pas été ouvertes.

4.3 Obligation de confidentialité des mandataires et consultants chargés de rédiger des documents ou d'assister le RTL dans le cadre du processus d'appel d'offres

Le cas échéant, tout mandataire ou consultant chargé par le RTL de rédiger des documents d'appel d'offres ou de l'assister dans le cadre d'un tel processus doit préserver la confidentialité de son mandat, de tous travaux effectués dans le cadre de ce mandat et de toute information portée à sa connaissance dans le cadre de son exécution.

À cet égard, le mandataire ou le consultant doit obligatoirement signer au début de leur mandat une entente de confidentialité prévue à l'annexe I du présent règlement. En cas de non-respect de cette obligation, en sus de la sanction prévue à l'article 16.3, ces derniers seront passibles des pénalités pouvant être contenues dans l'entente de confidentialité.

5. Mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de *lobbyisme* et du Code de déontologie des *lobbyistes*

5.1 Conservation de l'information relative à une communication d'influence

Les membres du conseil d'administration, les dirigeants et les employés du RTL doivent conserver, le cas échéant, sous forme papier ou sous format électronique, tous les documents, tels les agendas, courriels, comptes rendus téléphoniques, lettres, comptes rendus de rencontres, documents de présentation, offre de services, télécopies, etc. relatifs à toute communication d'influence effectuée par une personne à leur endroit, que cette communication ait été faite ou non en conformité avec la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, le *Code de déontologie des lobbyistes* ou les *avis du Commissaire au lobbyisme*.

5.2 Déclaration relative aux activités de *lobbyisme* exercées auprès du RTL

En même temps que le dépôt d'une soumission, le soumissionnaire doit déposer une déclaration solennelle comme celle prévue à l'annexe IV dans laquelle il affirme si des activités de *lobbyisme* ont eu lieu pour l'obtention du contrat pour lequel il soumissionne et si ces activités de *lobbyisme* l'ont été conformément à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, le *Code de déontologie des lobbyistes* et aux *avis du Commissaire au lobbyisme*.

6. Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption

6.1 Déclaration d'absence de collusion et de tentative d'influence auprès d'un comité de sélection

Lorsque le soumissionnaire dépose sa soumission auprès du RTL, il doit déposer une déclaration solennelle comme celle prévue à l'annexe IV dans laquelle il affirme qu'à sa connaissance et à la suite de vérifications sérieuses, ni lui, ni aucun employé, dirigeant, administrateur ou actionnaire de son entreprise n'a tenté de communiquer ou communiqué avec un membre du comité de sélection, s'il en est, dans le but de l'influencer ou d'obtenir de l'information relativement à l'appel d'offres.

Le soumissionnaire doit également déclarer qu'il a établi sa soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent.

Il doit également déclarer qu'il n'y a eu aucune communication, entente ou arrangement avec un concurrent relativement aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix, à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission, à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres, directement ou indirectement, et ce, avant l'heure de l'ouverture officielle des soumissions. L'absence de cette déclaration constitue un rejet automatique de l'offre.

6.2 Avantage à un employé, dirigeant, membre du conseil d'administration, comité de sélection

Il est strictement interdit à un soumissionnaire ou un fournisseur d'effectuer des offres, dons, paiements, cadeaux, rémunérations ou tout autre avantage à un employé, dirigeant, membre du conseil d'administration ou du comité de sélection.

À cet égard, les règles indiquées dans le code d'éthique doivent être observées et appliquées.

7. Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts

7.1 Déclaration d'intérêts des employés et dirigeants

Dans les cinq (5) jours suivant l'ouverture des soumissions ou l'octroi d'un contrat, les employés et dirigeants associés au déroulement et à la préparation d'un processus d'appel d'offres ou à l'octroi d'un contrat, doivent remplir et fournir la déclaration solennelle prévue à l'annexe III visant à déclarer les liens familiaux, les liens d'affaires et intérêts pécuniaires, seulement s'il en est, qu'ils ont avec les soumissionnaires ayant déposé une offre sur l'octroi d'un contrat qu'ils ont eu à préparer, à analyser ou à gérer.

Ces employés et dirigeants doivent également déclarer qu'ils respecteront l'obligation prévue à l'article 4.2 des présentes. Cette déclaration doit être mise à jour à chaque fois que les informations y figurant changent. Cette déclaration doit être remise au responsable de l'information aux soumissionnaires. Elle doit prendre la forme de celle prévue à l'annexe III du présent règlement.

7.2 Déclaration d'intérêts du soumissionnaire

Lors du dépôt d'une soumission, un soumissionnaire doit faire une déclaration solennelle (Annexe IV) indiquant s'il a personnellement, ou par le biais de ses administrateurs, actionnaires ou dirigeants, des liens familiaux, financiers ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, que ce soit directement ou indirectement, avec les membres du conseil d'administration, les dirigeants et/ou employés du RTL.

Il doit également préciser qu'il s'engage à ce que lui-même et ses sous-contractants ne retiennent pas les services d'une personne ayant participé à l'élaboration de l'appel d'offres pour lequel il soumissionne ou à la préparation du contrat qui lui est octroyé, et ce, pendant une période d'un (1) an suivant la fin du contrat octroyé.

7.3 Existence d'un lien

L'existence d'un lien entre un soumissionnaire et un membre du conseil d'administration, dirigeant ou employé du RTL n'entraîne pas le rejet automatique de la soumission. Le rejet dépend de l'intensité du lien. Le RTL se réserve le droit d'évaluer si le lien dénoncé en est un qui disqualifie un soumissionnaire.

8. Mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte

8.1 Loyauté

Tout membre du conseil d'administration, dirigeant ou employé du RTL a la responsabilité de veiller à l'application du présent règlement et doit s'abstenir en tout temps de se servir de ses fonctions pour favoriser l'octroi d'un contrat en faveur d'un soumissionnaire en particulier. Ce dernier doit également respecter en tout temps les normes et règles d'éthique qui lui sont imposées par le présent règlement et par le code d'éthique.

8.2 Choix des soumissionnaires invités

Le conseil d'administration délègue au directeur général ou au chef des achats le pouvoir de choisir le ou les soumissionnaire(s) invité(s) dans le cadre d'un contrat de gré à gré ou d'un appel d'offres sur invitation.

8.3 Transparence lors de l'octroi d'un contrat de gré à gré

Le RTL s'engage à solliciter l'offre ou les offres par écrit.

8.4 Rejet automatique des offres

Il est interdit d'inviter un soumissionnaire qui a participé, soit directement, soit indirectement, à la préparation de l'appel d'offres.

Il est également interdit d'inviter un soumissionnaire ou un fournisseur reconnu coupable de corruption dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat public, et ce, pour une période de cinq (5) ans suivant sa condamnation.

De même, il est interdit d'inviter ou d'inscrire à la liste des fournisseurs du RTL tout fournisseur ou soumissionnaire qui est reconnu coupable de trafic d'influence dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat public, et ce, pour une période de cinq (5) ans suivant sa condamnation.



Les offres transmises par un soumissionnaire qui a participé à la préparation de l'appel d'offres sont automatiquement rejetées comme étant non conformes.

8.5 Fractionnement de contrat

Le RTL n'a recours à la division d'un contrat en plusieurs contrats de semblable matière que dans la mesure permise par l'article 102 de la LSTC, c'est-à-dire dans les cas où cette division est justifiée par des motifs de saine administration.

Lorsque la division du contrat est justifiée par des motifs de saine administration, ces motifs doivent être consignés au procès-verbal de la séance du conseil d'administration au cours de laquelle le contrat ainsi divisé est octroyé.

Aucun projet ne peut être divisé dans le but de privilégier un achat, un fournisseur ou d'éviter les règles de passation pour les contrats, dont la valeur égale, ou excède le seuil obligatoire à l'appel d'offres public.

8.6 Délégation du pouvoir de nommer les membres du comité de sélection chargés de l'analyse des offres

Dans le but de conserver la confidentialité de l'identité des membres du comité de sélection, le conseil d'administration délègue au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres dans le cadre d'un appel d'offres utilisant des critères autres que le seul prix.

Dans le cadre de la nomination du comité de sélection, le directeur général doit respecter les principes suivants :

- choisir des membres qui sont impartiaux, qui n'ont aucun intérêt direct ou indirect dans l'appel d'offres et qui ont la capacité de comprendre et d'évaluer les critères recherchés;
- nommer un minimum de trois (3) membres ayant le droit de vote, dont au moins une personne qui occupe un poste régulier au sein du RTL et une personne ayant des connaissances dans le domaine visé par l'appel d'offres. Une seule personne peut valablement remplir ces deux (2) conditions;
- préférer, lorsque cela est possible, choisir des membres qui n'ont aucun lien hiérarchique;
- constituer une liste de candidats au comité de sélection;
- nommer le comité avant l'annonce du processus d'appel d'offres.

8.7 Nomination d'un secrétaire du comité de sélection

Afin d'assister et d'encadrer, lorsque requis, les travaux des membres d'un comité de sélection chargé de l'analyse de certaines soumissions, le directeur général doit nommer un secrétaire du comité de sélection.

Lors des délibérations du comité de sélection, le secrétaire n'a pas de droit de vote, mais soutient techniquement la formulation de l'avis du comité et assure les liens entre le responsable de l'information aux soumissionnaires et le comité de sélection. Il ne participe pas de façon active aux délibérations du comité, mais est tenu de mettre à la disposition des membres du comité de sélection tout document ou information utile à la compréhension de leur mandat d'analyse.

8.8 Déclaration solennelle des membres et du secrétaire du comité de sélection

Les membres d'un comité de sélection et le secrétaire du comité doivent, avant leur entrée en fonction, remplir et fournir une déclaration solennelle (Annexe II). Cette déclaration prévoit notamment que les membres du comité jugeront les offres présentées par les soumissionnaires sans partialité, faveur ou considération selon l'éthique et qu'ils procéderont à l'analyse individuelle de la qualité de chacune des soumissions conformes reçues, et ce, avant l'évaluation en comité de sélection.

Les membres du comité et le secrétaire de comité devront également affirmer solennellement qu'ils ne divulgueront en aucun cas le mandat qui leur a été confié par le RTL, qu'ils garderont le secret des délibérations, qu'ils prendront toutes les précautions appropriées pour éviter de se placer dans une situation potentielle de conflit d'intérêts et de n'avoir aucun intérêt direct ou indirect dans l'appel d'offres. À défaut, ils s'engagent formellement à dénoncer leur intérêt et à mettre fin à leur mandat. En tout temps, ils doivent préserver la confidentialité de l'identité des membres du comité et ne pas être en contact avec les soumissionnaires.

8.9 Protection de l'identité des membres du comité de sélection

En plus des membres d'un comité de sélection et du secrétaire de comité qui ne doivent en aucun cas divulguer le mandat qui leur a été confié par le RTL, tout membre du conseil d'administration, dirigeant et employé du RTL doit préserver la confidentialité de l'identité des membres du comité de sélection, et ce, en tout temps.

8.10 Processus d'évaluation effectué par les membres du comité de sélection

Les principales étapes du processus d'évaluation sont les suivantes :

- Évaluer individuellement chaque soumission et ne pas les comparer;
- Attribuer à la soumission, eu égard à chaque critère de pondération, un nombre de points;
- Travailler à l'atteinte d'un consensus en comité;
- Noter de façon complète et non équivoque les motifs justifiant l'attribution des notes pour chaque élément de la grille d'analyse, s'il y a lieu;
- Signer l'évaluation faite en comité;
- S'engager à œuvrer en l'absence de conflit d'intérêts, de partialité et assurer la confidentialité des délibérations.

Le comité de sélection doit procéder à l'évaluation des offres en respectant le principe de l'égalité entre les soumissionnaires.

8.11 Grille de pondération

Le RTL adopte par résolution une grille de pondération pour chaque type d'appel d'offres de services professionnels et l'évaluation des soumissions se fait selon la grille de pondération applicable au type d'appel d'offres en cours.

8.12 Lancement du processus d'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels

Le RTL délègue au directeur général le lancement du processus d'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels sur application d'une grille type de pondération et d'évaluation des offres telle qu'adoptée par résolution du conseil.

8.13 Nomination d'un responsable de l'information aux soumissionnaires

Pour chaque procédure d'appel d'offres, le RTL procède à la nomination d'un responsable dont la fonction est de fournir les informations administratives et techniques concernant la procédure d'appel d'offres en cours aux soumissionnaires potentiels. Pour toute question ou commentaire relatif au processus d'appel d'offres ou à l'objet du contrat sollicité, le soumissionnaire doit obligatoirement et uniquement s'adresser au responsable désigné de l'appel d'offres dont les coordonnées apparaissent aux documents d'appel d'offres.

Ce responsable doit être un employé du RTL ayant une bonne connaissance du domaine faisant l'objet de l'appel d'offres et ne pas être secrétaire de comité de sélection.

8.14 Rôle et responsabilités du responsable de l'information aux soumissionnaires

En plus de fournir les informations administratives et techniques, le responsable est le seul pouvant émettre des addendas dans le cadre du processus d'appel d'offres pour lequel il est désigné. Il doit s'assurer de fournir et de donner accès aux soumissionnaires à de l'information impartiale, uniforme, égale et éliminer tout favoritisme. Il doit attester qu'il a effectué une vérification de la conformité du processus d'appel d'offres tout au long de son déroulement et que la libre concurrence a été préservée tout au long du processus.

Dans le cas d'un contrat d'une valeur supérieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, le requérant sera responsable de la préparation de l'estimation préalable du prix du contrat.

Le responsable de l'information aux soumissionnaires est en charge de la publication des documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), conformément aux dispositions de la LSTC, ainsi que de la vérification de la validité des références, licences, permis et autres documents ou informations exigés par le RTL aux soumissionnaires. De plus, il doit vérifier que les soumissionnaires n'ont pas été reconnus coupables d'infraction à la loi.

8.15 Visite de chantier et rencontre d'information

Le RTL limite la tenue de visite de chantier au projet de réfection d'ouvrages existants dont l'ampleur peut être difficilement décrite de façon précise aux documents d'appel d'offres. Ces visites ne sont autorisées par le directeur général seulement lorsque la direction requérante émet une recommandation à cet égard. Ces visites ne s'effectuent que sur rendez-vous par les preneurs de documents d'appel d'offres auprès du responsable de l'appel d'offres, celles-ci s'effectuant sur une base individuelle.

Le responsable de l'information aux soumissionnaires est la personne désignée aux visites des soumissionnaires. Il doit compiler, le cas échéant, les questions posées par chacun des soumissionnaires lors de la visite et émettre un addenda à la fin de celle-ci de manière à fournir la même réponse à tous les soumissionnaires.

Les rencontres d'information en groupe sont interdites.

8.16 Définition du besoin et concurrence

Lorsque le RTL exige certaines spécifications techniques, il doit décrire les spécifications recherchées en termes de performance ou d'exigence fonctionnelle plutôt qu'en termes de caractéristiques descriptives. À défaut de pouvoir le faire, il prévoit que sera considérée conforme toute équivalence à ces caractéristiques descriptives et prescrit comment sera évaluée l'équivalence de ces caractéristiques.

8.17 Estimation de la dépense

Avant de procéder au processus contractuel, le RTL doit établir une estimation du prix du contrat, incluant tout renouvellement du contrat ou toute fourniture supplémentaire de biens ou de services.

8.18 Regroupement ou division des besoins

Lorsque ceux-ci sont récurrents, le RTL favorise le regroupement de ses besoins en semblable matière afin de générer une économie d'échelle. Lorsqu'il le juge approprié, il comble ses besoins en participant à des regroupements d'achats, formés de sa propre initiative ou de celle d'autres organismes municipaux ou publics.

À moins que cette décision ne soit justifiée par des motifs de saine administration, nul ne peut :

- diviser un besoin ou la dépense;
- conclure un contrat en sachant que sa durée ou sa valeur est insuffisante pour l'exécution du travail demandé ou la production des biens requis.

8.19 Communication avec les fournisseurs

Dans le processus de définition du besoin, le RTL peut recourir à diverses sources d'information afin de connaître les caractéristiques et facteurs externes du marché concerné. Au besoin, le service des achats du RTL peut :

- rencontrer les entreprises concernées et obtenir toute l'information et la documentation qu'il juge appropriées;
- requérir des biens en démonstration;
- publier un avis d'intention ou avis d'appel d'intérêt au système électronique d'appel d'offres (SEAO) afin de susciter l'intérêt du marché;
- requérir les services d'un consultant pour réaliser une étude visant à établir les besoins du RTL en fonction de ce qui est offert sur le marché. Le cas échéant, le consultant devra signer au préalable une entente de confidentialité prévue à l'annexe I.

8.20 Garanties financières

Une évaluation préalable des risques pouvant découler d'un appel d'offres et de l'exécution d'un contrat est requise afin de déterminer la nécessité d'exiger des soumissionnaires le dépôt de garanties financières.

Le cas échéant, le document d'appel d'offres prévoit que le droit du RTL de recouvrer les dommages subis n'est pas limité à la valeur des garanties.

8.21 Avis d'intention préalable obligatoire

Lorsque le RTL choisit de conclure un contrat de gré à gré visé par les exceptions aux règles d'appel d'offres prévues à l'article 101.1 de la LSTC, un avis d'intention préalable d'au moins quinze (15) jours avant la conclusion du contrat doit obligatoirement être publié sur le SEAO à compter de l'entrée en vigueur de l'article 101.2 de la LSTC.

8.22 Causes de rejet d'une soumission

Les documents d'appel d'offres doivent prévoir les conditions de conformité des soumissions.

En outre, une soumission sera rejetée dans les cas suivants :

- a) elle n'a pas été transmise à l'endroit prévu ou à la date et l'heure limites fixées pour le dépôt des soumissions;
- b) elle est conditionnelle ou restrictive en regard de l'une ou l'autre des conditions de l'appel d'offres;
- c) elle n'est pas accompagnée des garanties financières exigées, le cas échéant;
- d) elle n'est pas accompagnée de la Déclaration du soumissionnaire dûment complétée, notamment lorsque celle-ci n'est pas signée;
- e) elle provient d'un fournisseur qui a présenté, directement ou indirectement par une autre personne, plus d'une soumission; le cas échéant, toutes ses soumissions sont rejetées;
- f) lorsqu'un soumissionnaire tente, lors d'interventions politiques ou administratives, d'influencer, par de l'intimidation ou autrement, l'attribution du contrat.

Les documents d'appel d'offres prévoient que le RTL peut, à sa seule discrétion, passer outre à tout autre défaut ou manquement aux exigences des documents d'appel d'offres, telle action n'entraînant par le rejet de cette soumission, à condition que le soumissionnaire la corrige à la satisfaction du RTL dans le délai accordé par celui-ci. Une telle correction ne peut avoir pour effet de modifier le prix soumis ou de rompre l'équilibre entre les soumissionnaires.

8.23 Obligation de « non-concurrence » des dirigeants et employés à la fin du lien d'emploi

Tout dirigeant et employé du RTL ayant eu à participer directement à un processus d'appel d'offres durant son emploi ne peut pour une période d'un (1) an occuper un emploi ou fournir des services à la fin de son lien d'emploi avec le RTL chez un soumissionnaire ancien, actuel ou éventuel. Cette restriction s'applique également à un dirigeant ou un employé, qui, à la fin de son emploi au sein du RTL, démarre une entreprise à son compte et veut fournir des biens ou des services au RTL.

À défaut de respecter cette disposition, le RTL se réserve tous les recours appropriés afin de faire respecter cette obligation de non-concurrence.

Par contre, le dirigeant ou l'employé qui dépose auprès du directeur général une déclaration solennelle à l'effet que les fonctions qu'il occupera chez un soumissionnaire ancien, actuel ou éventuel n'ont aucun lien avec sa participation à un processus d'appel d'offres alors qu'il était à l'emploi du RTL et qu'il n'utilisera en aucun temps les informations qu'il a apprises au sein du RTL pour tenter d'obtenir un contrat pour son nouvel employeur ou son entreprise, peut lui permettre de se dégager de la présente obligation. Le directeur général, sur réception d'une telle déclaration, la soumet au conseil d'administration du RTL qui décide par résolution de soustraire ou non l'ancien employé ou dirigeant du RTL à cette obligation.

8.24 Obligation de non-sollicitation à l'embauche des dirigeants et employés par un soumissionnaire ancien, actuel ou éventuel

Il est strictement interdit pour un soumissionnaire ancien, actuel ou éventuel de retenir les services ou d'engager une personne ayant participé à l'élaboration d'un appel d'offres du RTL et ce, pendant une période d'un (1) an suivant la fin du contrat octroyé lors de l'appel d'offres auquel la personne a participé. Cette interdiction vise à empêcher un employé de favoriser une entreprise dans le but d'y avoir un contrat d'emploi par la suite ou qu'un soumissionnaire obtienne des informations privilégiées parce qu'un employé travaillait auparavant pour le RTL.

Cette obligation fait partie intégrante de tout document d'appel d'offres et de tout contrat conclu avec le RTL et s'impose aux soumissionnaires.

9. Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat

9.1 Démarches d'autorisation d'une modification aux contrats

9.1.1 Demande écrite

Pour toute demande de modification au contrat, la direction requérante doit présenter une demande écrite indiquant les motifs justifiant cette modification et en soumettre une copie au directeur général et au trésorier. Ces personnes étudieront de concert la demande de modification et feront les recommandations nécessaires.

9.1.2 Éléments devant justifier la modification

Une modification à un contrat n'est accordée que dans la mesure où la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature. À cet égard, un examen rigoureux de la modification demandée est effectué par rapport aux règles jurisprudentielles applicables en la matière.

Les critères suivants doivent être utilisés pour déterminer le caractère accessoire d'une modification :

- elle ne peut être conçue autrement que comme une partie du contrat;
- elle n'a pas de raison d'être sans le contrat;
- elle n'est pas faite dans le but de contourner la loi;
- elle n'est pas substantielle;
- elle ne transforme pas les prestations du contrat au point d'en faire un autre contrat.



Avant qu'un contrat ne soit modifié, le RTL considère les aspects qualitatifs et quantitatifs suivants :

- la nature du contrat (prix forfaitaire, unitaire, etc.);
- la prévisibilité des biens, services ou travaux faisant l'objet de la modification;
- les effets de la modification sur l'exécution du contrat initial;
- le coût de la modification par rapport à la valeur du contrat adjugé;
- le site où les travaux sont exécutés;
- le contexte de son exécution;
- les méthodes, les pratiques, les pièces, les accessoires, l'outillage ou le matériel requis pour exécuter les travaux à l'origine de la modification.

9.1.3 Dépense relative à une modification

Toute modification à un contrat doit faire l'objet d'une autorisation en fonction des règles prévues au sein du RTL concernant les autorisations de dépenses.

9.2 Exception au processus décisionnel

Pour toute modification à un contrat entraînant une dépense inférieure à 10 % du coût du contrat original, jusqu'à un maximum de 25 000 \$, et dans la mesure où le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel demeure respecté et où le directeur général s'est vu déléguer le pouvoir d'autoriser une telle dépense par le règlement prévoyant la délégation de dépenser, une telle modification au contrat peut être autorisée par écrit du directeur général. Cet écrit doit indiquer les raisons justifiant l'autorisation de cette modification.

9.3 Gestion des dépassements de coûts

Pour tout dépassement de coûts, la direction requérante doit présenter une demande écrite indiquant les motifs justifiant cette modification et en soumettre une copie au trésorier. Cette personne étudiera la demande de modification et fera les recommandations nécessaires.

9.4 Rapport sur l'exécution du contrat par l'adjudicataire

Afin de maintenir un contrôle sur la qualité et le coût des travaux ou des services effectués par un adjudicataire, ce dernier doit obligatoirement soumettre au responsable de l'information aux soumissionnaires ou au responsable du projet au sein du RTL, un rapport écrit sur le déroulement des travaux ou des services rendus, l'état de leur avancement, les dépenses engagées au moment de la rédaction du rapport et toute situation ayant eu pour effet de retarder l'exécution des travaux accompagnés des motifs justifiant la survenance d'une telle situation. À défaut par l'adjudicataire de remettre ce rapport écrit, des retenues sont effectuées par le RTL sur les montants qui lui sont dus jusqu'à ce qu'il dépose son rapport.

9.5 Vérification du processus d'attribution par une ressource impartiale

Afin de s'assurer de l'efficacité des processus d'adjudication de contrat suivi par le RTL, le Bureau d'inspection contractuelle est habilité à procéder aux enquêtes et vérifications requises.

10. Mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants

10.1 Participation de cocontractants différents

Le RTL doit tendre à faire participer le plus grand nombre d'entreprises parmi celles qui sont en mesure de répondre à ses besoins en favorisant la rotation entre les éventuels cocontractants lorsque possible. Afin de pouvoir favoriser une rotation et lorsque possible, un fichier de fournisseurs potentiels est créé et maintenu à jour.

Cette disposition n'oblige pas le RTL à procéder à des rotations systématiques et la rotation ne doit, en aucun cas, se faire au détriment de la saine gestion des dépenses publiques.

11. Règles de passation des contrats de gré à gré

11.1 Contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques, taxes incluses, en vertu de l'article 95 de la LSTC

Le RTL peut conclure de gré à gré tout contrat d'approvisionnement, de construction, d'assurance, de services professionnels ou de services qui comporte une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 95 de la LSTC. Préalablement à la conclusion du contrat, des offres peuvent être sollicitées auprès d'au moins deux fournisseurs potentiels susceptibles de répondre aux exigences du contrat. La sollicitation d'offres de prix auprès des fournisseurs ne restreint pas le droit du RTL de conclure le contrat avec le fournisseur ou entrepreneur de son choix.

Nonobstant l'alinéa précédent, des offres peuvent également être sollicitées auprès de fournisseurs, notamment au moyen d'un des mécanismes de mise en concurrence prévus au paragraphe 11.2.1.

11.2 Mécanismes de mise en concurrence et modes d'adjudication

11.2.1 Mécanismes de mise en concurrence

Pour l'adjudication de tout contrat visé par la présente section, le RTL peut choisir d'utiliser, notamment, l'un des mécanismes de mise en concurrence suivants :

- a) Par enchère inversée, soit un processus par lequel le RTL met en concurrence, pour une période de temps déterminée, des fournisseurs invités à soumettre un prix pour la conclusion d'un contrat. L'enchère peut se dérouler à l'aveugle lorsque les participants ignorent les offres précédentes formulées ou leur rang. Elle peut également se dérouler de façon ouverte en faisant connaître aux participants le prix du dernier enchérisseur le plus bas;
- b) Par appel d'offres public ou sur invitation. Les modalités de publication, la durée de la période d'appel d'offres et les

modalités d'ouverture des soumissions sont alors fixées dans les documents d'appel d'offres;

- c) Par processus de qualification soit un processus par lequel le RTL identifie à l'avance les fournisseurs potentiels qui pourront être sollicités pour l'acquisition de biens ou de services. Le RTL procède par demande de soumissions et les modalités sont décrites à la demande de soumissions.

11.2.2 Modes d'adjudication

Pour l'application du paragraphe 11.2.1, les mécanismes de mise en concurrence doivent prévoir le mode d'adjudication du contrat.

Les modes d'adjudication du contrat qui peuvent être utilisés sont, notamment, les suivants :

- a) Adjudication du contrat au soumissionnaire proposant la meilleure note finale à la suite d'une évaluation de la qualité, avec ou sans prix;
- b) Adjudication du contrat sur la base du prix uniquement.

Lorsque le RTL fait intervenir le prix dans l'un de ces modes d'adjudication, il en fixe les conditions dans sa demande de soumissions et il peut alors prévoir :

- i. la possibilité d'adjuger le contrat sur la base du prix le plus bas;
- ii. la possibilité d'adjuger plus d'un contrat à la suite de la même demande de soumissions en fonction d'un pourcentage d'écart avec le prix du plus bas soumissionnaire conforme;
- iii. que le prix de la plus basse soumission soit déterminé en tenant compte du coût total d'acquisition, lequel s'appuie sur des éléments quantifiables et mesurables identifiés préalablement à la demande de soumissions et ajoutés au prix soumis. Le coût total d'acquisition est constitué des coûts additionnels non inclus dans le prix soumis que devrait assumer le RTL pendant la durée de vie utile des biens ou services acquis, dont notamment les coûts d'installation, d'entretien, de soutien et de formation, de même que les coûts de tout autre élément jugé pertinent en lien avec le besoin à combler;
- iv. que le prix le plus bas soit déterminé après avoir tenu compte d'une marge préférentielle exprimée en pourcentage et déterminée par le RTL lorsque les soumissionnaires répondent à une exigence objective de la demande de soumissions; une telle exigence peut comprendre, notamment, la présence de place d'affaires sur le territoire de desserte du RTL ou la détention d'une certification ou le respect d'une norme particulière.

12. Retrait d'une soumission après l'ouverture

Les documents d'appel d'offres reconnaissent le droit d'un soumissionnaire de retirer sa soumission jusqu'à la date et l'heure prévues pour l'ouverture des soumissions. À défaut d'exercer ce droit dans ce délai, le soumissionnaire est lié par sa soumission et ne peut refuser de l'honorer, sous peine des recours prévus par les documents d'appel d'offres et la Loi.

13. Droit de non-attribution d'un contrat

Les documents d'appel d'offres doivent contenir une clause de réserve précisant, notamment, que le RTL ne s'engage à accepter, ni l'offre la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues, et se réserve le droit de rejeter l'ensemble de celles-ci, notamment, mais non limitativement, lorsque :

- les biens, les services ou les travaux ne sont plus requis;
- l'appel d'offres n'a pas généré suffisamment de concurrence;
- le RTL a des motifs raisonnables de croire que l'intégrité du processus est compromise.

Dans l'éventualité où les soumissions reçues sont beaucoup plus élevées que les taux habituellement présents sur le marché ou encore par rapport au budget ou à l'estimation des coûts réalisée par le RTL ou si les soumissions soumises sont déraisonnables ou manifestement trop basses, le RTL se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat. Des soumissions sont considérées trop basses lorsqu'elles risquent sérieusement de compromettre l'exécution même du contrat à octroyer.

14. Éthique

Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants ou employés qui interviennent au processus contractuel doivent contribuer à maintenir la saine image du RTL, développer et maintenir de bonnes relations entre le RTL et ses fournisseurs, et ce, en faisant preuve d'impartialité et en respectant le Code d'éthique du RTL dans l'accomplissement de leurs fonctions reliées au processus contractuel.

Pour ce faire, ils doivent notamment :

- Assurer la transparence dans le traitement des dossiers contractuels;
- Faire en sorte d'appliquer le présent règlement dans le meilleur intérêt du RTL et des interventions qui en assurent le financement;
- Assurer un traitement équitable à tous les fournisseurs;
- Éviter toute situation de favoritisme, de malversation, d'abus de confiance, d'apparence de conflit d'intérêts ou autres formes d'inconduite;
- N'accepter, ne recevoir ou ne solliciter en aucun cas, pour quiconque y compris lui-même, des gratifications, des avantages, des dons ou autres marques d'hospitalité, quelle que soit leur valeur, en échange d'une décision qu'il doit prendre, qui est susceptible d'influer sur son indépendance de jugement ou risquant de compromettre son intégrité et dans tout autre cas qui ne relève pas des règles de la bienséance, de la courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité et qui est d'une valeur raisonnable;
- Prévenir l'utilisation inappropriée des ressources du RTL;
- Ne pas divulguer, avant l'ouverture des soumissions et ce, en conformité avec les exigences de la LSTC, tout renseignement permettant de connaître le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumission ou d'un document auquel elle renvoie.

En plus des normes énoncées ci-dessus, tout dirigeant et employé du RTL est tenu de respecter les règles prévues au code d'éthique.

Tout manquement aux normes et règles d'éthique porté à la connaissance du conseil d'administration, d'un dirigeant ou employé du RTL peut être acheminé au responsable de la gestion des plaintes et conduire à l'imposition d'une sanction prévue à la section 16.

15. Force majeure

Le RTL reconnaît que le processus décisionnel et les règles du présent règlement puissent être écartés sur une base exceptionnelle dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population, à perturber sérieusement le service de transport en commun ou à détériorer sérieusement les équipements du RTL ou à nuire sérieusement à leur fonctionnement.

En ce cas, seul le président ou, s'il est absent ou empêché d'agir, le directeur général peut, conformément à l'article 105 de la LSTC, autoriser une dépense et octroyer un contrat sans égard aux règles prévues à l'adjudication des contrats et au présent règlement sur la gestion contractuelle. S'il exerce ce pouvoir, le président ou le directeur général, selon le cas, devra déposer un rapport motivé au conseil d'administration dès la première séance qui suit.

16. Sanctions

16.1 Sanctions pour le dirigeant ou l'employé

Les obligations imposées par le présent règlement font partie intégrante de tout contrat de travail liant le RTL à un dirigeant ou à un employé. Toute contravention au présent règlement est donc passible de sanctions disciplinaires. Une contravention au présent règlement par un dirigeant peut notamment mener à une suspension sans salaire ou à un renvoi et, dans le cas d'un employé, la sanction est déterminée selon les dispositions applicables de sa convention collective.

16.2 Sanctions pour le membre du conseil d'administration

Tout membre du conseil d'administration qui contrevient au présent règlement est passible des sanctions prévues par l'article 108.2 de la LSTC.

16.3 Sanctions pour le mandataire ou le consultant

Le mandataire ou le consultant qui contrevient au présent règlement ou au contenu d'une déclaration signée par lui en application du règlement, en outre de toute pénalité pouvant être prévue au contrat le liant au RTL ou à l'entente de confidentialité prévue à l'annexe I, peut se voir résilier unilatéralement son contrat.

16.4 Sanctions pour le soumissionnaire

Le soumissionnaire qui, directement ou indirectement, contrevient aux obligations qui lui sont imposées par le présent règlement ou au contenu d'une déclaration signée par lui en application du règlement peut voir sa soumission rejetée, si le manquement reproché est d'une gravité le justifiant, ou résilier unilatéralement son contrat.

16.5 Sanctions pour le membre du comité de sélection

Tout membre d'un comité de sélection qui contrevient au présent règlement peut voir son nom retiré de la liste des candidats au comité de sélection et est susceptible de faire face à une poursuite en dommages-intérêts par le RTL dans le cas où sa conduite cause un préjudice à ce dernier.

17. Autorité des marchés publics

Le directeur général est responsable de recevoir et d'assurer le suivi de toute recommandation formulée par l'Autorité des marchés publics au RTL.

18. Remplacement du règlement

Le présent règlement annule et remplace le règlement numéro L-68 décrétant la politique de gestion contractuelle.

19. Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entre en vigueur le quinzième (15^e) jour qui suit sa date de publication dans un journal diffusé sur le territoire du RTL.

20. Publication

Ce règlement, de même que tout autre règlement portant sur la gestion contractuelle, notamment tout règlement déléguant le pouvoir de faire une dépense ou de passer un contrat, doivent en tout temps être publiés sur le site Internet du RTL.

21. Rapport

Au moins une fois l'an, le RTL dépose, lors d'une séance de son conseil d'administration, un rapport concernant l'application de ce règlement.

Adopté en vertu de la résolution 18-145 du 5 décembre 2018

Donné à Longueuil, ce 6 décembre 2018

Pierre Brodeur
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative

Le texte intégral du règlement, y compris ses annexes, peut être consulté sur le site Internet du RTL, à l'adresse

rtl-longueuil.qc.ca



BABILLARD

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-BRUNO – HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Veillez prendre note que notre bureau, situé au 1741, rue Montarville, à Saint-Bruno, sera fermé du 21 décembre 2018 au 11 janvier 2019. Nos activités reprendront le 14 janvier 2019. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter de joyeuses Fêtes à tous nos membres.

VOYAGES DES AÎNÉS DE SAINT-BRUNO

Du 17 au 24 mars 2019, Cuba une semaine tout-inclus, au Grand Muthu à Cayo Guillermo. Ce nouvel hôtel de luxe, 500 chambres, a ouvert ses portes en 2018. Le samedi 25 mai 2019, la Tournée des Idoles au Centre Vidéo-tron. Vous avez le choix entre trois catégories de billets. Pour connaître la liste complète de nos voyages, visitez notre site Internet : www.claudestbruno.wordpress.com. Pour

information, communiquez avec Claude Levac au 514 235-7666.

SOUPER DE L'AMITIÉ ET BINGO À LA GERBE DORÉE

De septembre à mai, le premier mardi du mois, à 16 h 45, a lieu le souper de l'amitié suivi du bingo. Vous apportez votre lunch et mangez en bonne compagnie. Une excellente façon de rencontrer des gens et de vous amuser! Pour plus d'informations, contactez Michèle Perreault au 579 229-2012.

COURS DE PEINTURE – SESSION HIVER

L'Atelier de peinture de Saint-Basile vous propose un éventail de cours et d'ateliers : acrylique, huile, pastel, graphite, aquarelle, faux-vitrail, peinture sur porcelaine, sur tissus et peinture intuitive. De jour, de soir et la fin de semaine. Cours offerts aux bouts de chou, enfants, adolescents et adultes. Début de la session le 7 janvier 2019. Inscription jusqu'au 14 décembre 2018. Pour information : Carole Laliberté, au 450 653-1085.


CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-BRUNO

Veillez prendre note que les inscriptions pour les cours danse en ligne (intermédiaires et intermédiaires avancés) auront lieu les 8 et 9 janvier 2019, de 13 à 16 h à la maison Richelieu, située au 1741, rue Montarville, à Saint-Bruno. Coût de l'inscription : 70 \$ pour 14 cours, soit du 16 janvier 2019 au 17 avril 2019 avec notre professeur, Natacha Lehoux, tous les mercredis après-midi à l'église Saint-Augustine. Il faut être membre du Club de l'âge d'or de Saint-Bruno. Pour information : Claudette Talbot au 450 482-1671.

DEVENEZ ACCORDEUR(E)

Devenez membre de l'Accorderie de Longueuil et échangez vos talents et compétences avec d'autres membres. Une heure de votre temps équivaut à une heure de son temps. Consultez notre site Internet : <http://accorderie.ca/longueuil> pour en savoir davantage. La prochaine séance d'information/inscription aura lieu exceptionnellement le mardi 18 décembre prochain à 9 h 30, au 158, rue Charron, à Le Moyne. Merci de réserver votre place en composant le 514 915-1726, car elles sont limitées. Personne-contact : Dominique Pouliot, au 514 915-1726.

AVIS DE DÉCÈS



C'est avec tristesse que la famille vous annonce le décès de **Mme Madeleine Constantineau Juhos**, survenu le 30 novembre 2018, à l'âge de 76 ans. Elle était l'épouse de feu Charles Juhos, décédé en octobre 2014.

Elle laisse dans le deuil son fils Paul, sa belle-fille Annie, ses petits-enfants adorés Anne-Sophie (Axel), Nicolas (Dédé) et Philippe, ainsi que de nombreux parents et amis.

Madeleine a été fière et honorée de pouvoir servir ses concitoyens et concitoyennes lors de ses mandats à titre de conseillère municipale de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

En souvenir de Madeleine, la famille accueillera parents et amis au Vieux Presbytère de Saint-Bruno (15, rue des Peupliers, Saint-Bruno-de-Montarville J3V 2L9) le 15 décembre 2018 entre 11 h et 14 h.

La famille tient à remercier spécialement la Dre Julie Plante, pneumologue, pour son grand soutien auprès de Madeleine et sa famille. Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'hôpital Pierre-Boucher.

COMPLEXE FUNÉRAIRE DEMERS

Le Complexe funéraire Demers, situé à 5 minutes de Saint-Bruno, offre un service clés en main en matière de funérailles. Nos valeurs : le respect, l'écoute et l'ouverture.

Notre équipe de professionnels met à l'avant-plan la clientèle et nous accompagnons les familles dans toutes leurs démarches.

Nous vous offrons :

- Salons spacieux dotés d'équipements multimédias.
- Grande chapelle pour les célébrations.
- Salles de réception pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes.

Notre service clés en main permet de choisir sur place :

- Service de traiteur.
- Arrangements floraux.
- Signets et cartes de remerciement.
- Cercueil, urne, reliquaire et bijoux.
- Monument personnalisé.

WWW.SALONDEMERS.COM

CONSULTEZ LES AVIS DE DÉCÈS MIS À JOUR QUOTIDIENNEMENT.

MAUSOLÉE
COLUMBARIUM
CIMETIÈRE





651, boul. Laurier McMasterville J3G 0K5. **Contactez-nous au 450 467-4780**

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur règlement n° 1146

Le conseil a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le règlement suivant :

N° 1146 Modifiant le règlement n°198 Concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur la Place Champagne et sur la rue des Pins.


Le règlement n° 1146 entre en vigueur selon la loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au Service du greffe situé au 206, rue Principale.

Saint-Basile-le-Grand, le 12 décembre 2018.

Marie-Christine Lefebvre, avocate
Greffière



AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO L-91

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR L-02 TEL QU'AMENDÉ DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LONGUEUIL

Loi sur les sociétés de transport en commun (S-30.01, article 49)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 : Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :
« Règlement L-02 » : Règlement intérieur de la Société de transport de Longueuil.

Article 2 : L'article 65.0.1 du règlement numéro L-02 est modifié par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :
« 15° autoriser toute modification à un contrat entraînant une dépense inférieure à dix pour cent (10%) du coût du contrat original, jusqu'à un maximum de 25 000 \$, et dans la mesure où le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel demeure respecté, autoriser par écrit une telle dépense. Cet écrit doit indiquer les raisons justifiant l'autorisation de cette modification. »

Article 3 : L'article 65.0.3 du règlement numéro L-02 est modifié par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :
« 5° autoriser toute contingence à un contrat entraînant une dépense inférieure à dix pour cent (10%) du coût du contrat original, jusqu'à un maximum de 25 000 \$, et dans la mesure où le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel demeure respecté, autoriser par écrit une telle dépense. Cet écrit doit indiquer les raisons justifiant l'autorisation de cette contingence. »

Article 4 : Le règlement numéro L-02 est également modifié en ajoutant, après l'article 65.0.8, l'article 65.0.9 suivant :
« 65.0.9 La délégation à un employé du RTL, dont le poste est indiqué dans le tableau qui suit, a l'autorité requise pour engager financièrement ou contractuellement le RTL, jusqu'à la limite indiquée ci-après :


Au moins	Au plus	Autorisé
1 \$	5% du seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel	Technicien aux achats Préposé aux approvisionnements Analyste aux inventaires et garanties
1 \$	15 % du seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel	Acheteur Administrateur de contrats
1 \$	25 % du seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel	Chef achats Coordonnateur aux réapprovisionnements Tout directeur de service
1 \$	50 % du seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel	Directeur finances et trésorier
1 \$	Sous le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel	Directeur général
Seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel	Sans objet	Conseil d'administration

Article 5 : Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit sa date de publication dans un journal diffusé sur le territoire du Réseau.

Adopté en vertu de la résolution 18-146 du 5 décembre 2018
Donné à Longueuil, ce 12 décembre 2018

Pierre Brodeur
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative

rtl-longueuil.qc.ca | 

Le 38^e Tournoi provincial de hockey peewee de Saint-Bruno-de-Montarville

Les résultats de la compétition

Le 38^e Tournoi provincial de hockey peewee de Saint-Bruno-de-Montarville s'est conclu dimanche à l'aréna Michael-Bilodeau. Cinq finales ont été disputées, mais aucun club montarvillois n'a pu atteindre l'une d'elles.

un texte de Frank Jr Rodi
frodi@versants.com

Voici les résultats dans les cinq catégories présentées lors de cette compétition.

RÉSULTATS

Dans la catégorie peewee AA, le Dynamo U12 de Burlington a vaincu les Mousquetaires de Saint-Hyacinthe au compte de 5 à 1 lors de la grande finale du Tournoi.

Les Artilleurs BCF ont décroché la bannière des champions dans la catégorie peewee BB grâce à un gain en finale de 3 à 2 sur les Sag's 4.

Les Éclaireurs1 de Chaudière-Etchemin ont remporté leur finale peewee A. Ils sont venus à bout des Cantonniers de Magog par un pointage de 2 à 1.



Pour la mise au jeu protocolaire, on aperçoit, de gauche à droite, le maire de Saint-Bruno, Martin Murray, le président du Tournoi, Jim Colonel-Bertrand, Mathieu Asselin, commanditaire chez Asselin - Lévesque, Groupe placement conseils, le vice-président de l'Association de hockey mineur de Saint-Bruno, Marc Savard, de même que les capitaines des Aigles de Saint-Jean-sur-Richelieu et du Phénix du Richelieu. (Photo : courtoisie)



L'action se déroulait à l'aréna Michael-Bilodeau.

Chez Pavages Maska, une belle carrière s'offre à vous.



Joignez-vous à notre dynamique et formidable équipe et débutez la nouvelle année en beauté et en sécurité. Découvrez les avantages de travailler pour une compagnie de chez-nous, à la hauteur de vos attentes.

**PERSONNEL QUALIFIÉ
RECHERCHÉ POUR 2019**

BÉTON

- Contremaître, préparation bordure (Classe 3)
- Opérateur rétrocaveuse
- Opérateur Gomaco (Classe 1)
- Cimentier applicateur
- Menuisier
- Manoeuvre

LABORATOIRE

- Chef de laboratoire Béton bitumineux
- Technicien de laboratoire Béton bitumineux

PRÉPARATION

- Opérateur de rouleau (Classe 1)
- Manoeuvre Préparation, excavation

PAVAGE

- Chef d'équipe pavage (Classe 3)
- Opérateur de VTM Jour/nuits/fin de semaine
- Opérateur de rouleau compacteur Jour/nuits/fin de semaine
- Manoeuvre Jour/nuits/fin de semaine
- Manoeuvre vis Jour/nuits/fin de semaine
- Manoeuvre râteleur Jour/nuits/fin de semaine

GARAGE

- Mécanicien machinerie lourde
Minimum 5 ans d'expérience

USINE

- Opérateur de rouleau (Classe 1)
- Manoeuvre Préparation, excavation

Confidentialité assurée

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE À :

PAVAGES MASKA INC.

3450 boul. Choquette, Saint-Hyacinthe, Qué. J2S 8V9
Télécopieur : 1 888 496-0269

Courriel : emploi@pavagemaska.qc.ca

**Pavages
Maska Inc.**



Compagnie de construction de routes et de pavage, qui oeuvre dans le domaine depuis plus de 50 ans, est à la recherche de **candidats pour les régions de la Montérégie.**



(Photo : Frank Jr Rodi)

Dans la catégorie peewee B, les Aigles1 de Saint-Jean-sur-Richelieu ont été sacrés champions après une victoire de 1 à 0 sur les Tigres de Beloeil.

« Stéphane Rainville a arbitré plus de 2 500 matchs depuis les débuts de sa carrière. » - Jim Colonel-Bertrand

AA), qui s'est incliné 5 à 3 contre le Dynamo U12 de Burlington, et des Harfangs de Saint-Bruno (peewee B), battus 3 à 0 par les Tigres de Beloeil.

OUVERTURE OFFICIELLE

Plus tôt durant les deux semaines qu'a duré l'événement, le 38^e Tournoi provincial de hockey peewee de Saint-Bruno a été officiellement lancé le samedi 1^{er} décembre, à l'aréna. Une mise au jeu précédait la rencontre de l'ouverture officielle, opposant les Aigles de Saint-Jean-sur-Richelieu et le Phénix du Richelieu dans la catégorie peewee AA. Un match que le Phénix, qui représente la région, a remporté par la marque de 4 à 1.

La joute suivante, disputée entre les Mariniers de Sorel - Tracy et le Phénix du Richelieu au peewee BB, s'est soldée par un gain de 5 à 1 des Mariniers.

SOULIGNER 25 ANS D'ARBITRAGE

Le lendemain de l'ouverture officielle de la compétition, le dimanche 2 décembre, les dirigeants du Tournoi, présidé par Jim Colonel-Bertrand, ont tenu à souligner les 25 ans de carrière de l'arbitre Stéphane Rainville. « Stéphane Rainville a arbitré plus de 2 500 matchs depuis les débuts de sa carrière et continue d'exercer sa passion pour le bien de tous les joueurs de hockey de la région, commente Jim Colonel-Bertrand. Il a également un rôle très important en termes de mentorat pour les jeunes arbitres qu'il aide constamment dans leur progression. Nous tenions donc à le remercier pour son engagement. »

Enfin, les Dragons de Saint-Rémi ont été couronnés dans le peewee C après un gain de 3 à 0 sur les Titans de Saint-Basile-le-Grand. À noter les présences en demi-finale de leur catégorie du Phénix du Richelieu, composé de jeunes joueurs de Saint-Bruno et Saint-Basile (peewee

Au total, quelque 80 matchs ont eu lieu à l'aréna Michael-Bilodeau durant la compétition.

CARTES DE VISITE

Centre de denturologie de St-Bruno

- Implantologie
- Financement disponible
- Service en plusieurs langues

www.qualitesourire.com

Luiza Ochman, d.d. | Éric Garceau, d.d.

1544, rue Montarville, Saint-Bruno (au rez-de-chaussée du Manoir Saint-Bruno) | 450 653-1818

Atelier Plomberie Rabastalière

NOUS ESSAYER, C'EST NOUS ADOPTER!

Atelier MOBILE

- Plomberie
- Chauffage
- Débouchage d'égouts
- Réparation-Rénovation
- Construction : résidentiel, industriel et commercial

450 653-8426

JOINTS GYPROC

MARC PRÉVOST

RÉPARATION GYPSE
TRAVAIL GARANTI
FAIT PAR PROFESSIONNEL

450 653-8747

450 441-0190

M^e LUCIE GAUCHER
AVOCATE

1, chemin De La Rabastalière Est,
Saint-Bruno, QC, J3V 2A4

Cours d'Anglais le samedi

9 février au 27 avril 2019

Saint-Bruno en partenariat avec Saint-Lambert

COLLÈGE TRINITÉ école secondaire privée

Camps de jour 2019
Save the date
dès le 8 février

LANGMOBILE.COM | 514-352-4762

Aide aux devoirs pour les jeunes de 6^e année à 5^e secondaire

Présence de deux enseignants qualifiés les mardis, mercredis et jeudis de 15 h à 17 h. Français, anglais, mathématiques, histoire, géographie, etc.

- > Soutien pédagogique
- > Préparation aux examens
- > Organisation du temps de l'étudiant
- > Suivi avec les parents lorsque nécessaire

SERVICE GRATUIT ET COLLATION FOURNIE
INSCRIPTION SUR PLACE

Moj Maison des jeunes
1425, rue Goyer, Saint-Bruno
450 441.1989, poste 21

Football universitaire

Tommy Mercier avec les Carabins de Montréal

Pendant qu'un Montarvillois quitte le football universitaire, un autre y fait son entrée. Après Hugo Richard avec le Rouge et Or de l'Université Laval, Tommy Mercier grossira les rangs des Carabins de l'Université de Montréal en juin prochain.

un texte de Frank Jr Rodi
frod@versants.com

À la suite d'un séjour avec les Lynx du Cégep Édouard-Montpetit, Tommy Mercier a signé récemment un contrat avec les Carabins de l'Université de Montréal. Le jeune homme, qui soulignera d'ici la fin de 2018 son 21^e anniversaire, parle d'opportunité. « J'ai récemment complété une grosse étape de ma carrière avec les Lynx, amorce Tommy Mercier, en entrevue avec *Les Versants*. Mes débuts chez les Carabins, je vois ça comme un gros défi! Ce sont quatre années de football à l'université qui s'annoncent; c'est un beau *challenge!* »

En marge de sa dernière campagne collégiale, Tommy Mercier a été interrogé par les recruteurs des Carabins. « Ils sont venus me voir durant une partie, puis ils m'ont contacté plusieurs fois. Il y avait un intérêt des deux côtés », dira-t-il au téléphone. Mais Montréal n'était pas la seule à épier les exploits du joueur de ligne défensive sur le terrain. D'autres universités ont démontré une certaine curiosité pour lui. « Sherbrooke, McGill, Laval, Concordia, Carleton, Bishop », énumère-t-il.

UN CHOIX GÉOGRAPHIQUE, SENTIMENTAL ET FINANCIER

Au final, Tommy Mercier a choisi de porter les couleurs des Carabins de l'UdeM. « Je savais que mon choix s'arrêterait pour une université de la région de Montréal. Je souhaitais rester dans mon coin. En raison de ma famille, de mon emploi. Ça me permet aussi de ne pas prendre d'appartement. »

Plus tôt cet automne, le footballeur est allé visiter sa future organisation, question de faire connaissance : « J'ai aimé la *vibe*, l'énergie, le groupe d'entraîneurs. J'ai regardé un match sur place et j'ai eu la piquûre! »

L'ancien porte-couleurs des Barons de Saint-Bruno-de-Montarville a également rencontré



Tommy Mercier endossera l'uniforme des Carabins de l'Université de Montréal. (Photo : courtoisie Carabins de Montréal)

**« Je vois ça comme un gros défi! »
- Tommy Mercier**

l'entraîneur-chef, Danny Maciocia. Leur discussion a permis de mettre au clair que les deux parties désirent que Tommy soit de l'alignement partant dès sa saison initiale. « C'est le but ultime! Faire l'équipe dès ma première année à l'université. M. Maciocia m'a indiqué que je m'en allais vers le bon chemin et m'a conseillé pour les études. »

Du côté des Carabins, on nous explique que Tommy « est un joueur athlétique avec beaucoup de potentiel. Au simple coup d'œil, on constate qu'il peut devenir un joueur d'impact pour notre équipe. Avec notre [groupe] d'entraîneurs et de préparateurs physiques, il sera encore plus explosif. On parle d'un joueur qui a déjà beaucoup impressionné lors de son passage dans les rangs collégiaux. On ne peut que voir de belles choses pour son avenir. En raison de ses capacités physiques et de son bon sens du football, il est devenu pour nous une priorité dans notre recrutement. »

Le principal intéressé est en train de compléter une technique en maintenance aéronautique à l'École nationale d'aérotechnique.

En tant que membre de la ligne défensive, son rôle sur le terrain est d'empêcher le porteur de ballon « d'aller le plus loin possible » et de plaquer le quart-arrière ou le porteur de ballon.

Rappelons qu'en 2014, Tommy Mercier avait endossé l'uniforme d'Équipe Québec afin de représenter la province lors de la Coupe Canada 2014, à Saskatoon, en Saskatchewan. Il faisait alors partie des 40 meilleurs espoirs du football québécois de moins de 18 ans.

UN FOOTBALLEUR QUI SE DISTINGUE

Il faut mentionner que Tommy Mercier a terminé sa dernière saison chez les Lynx avec deux mentions d'excellence, dont celle du Meilleur joueur de la Ligue de football collégial division 2. L'année dernière, il a aussi été nommé sur l'équipe d'étoiles défensives. Ce qui n'est pas sans rappeler son passage avec les Barons, alors qu'il a, entre autres, mis la main sur le trophée du meilleur joueur défensif de sa formation. Lors du banquet de la Ligue de football Midget du Québec, il a aussi reçu le même honneur, décerné au meilleur joueur défensif de la division Wilbert-Scott. Enfin, après une participation à l'École de football Bruno-Heppell, l'athlète a été nommé sur la formation étoile.

UNE FAMILLE PASSIONNÉE DE FOOTBALL

Le football est une histoire de famille chez les Mercier. Non seulement Tommy poursuivra sa carrière avec les Carabins, mais son jeune frère de 10 ans, Jacob, joue actuellement avec les Barons de Saint-Bruno. Son frère est pour lui un modèle à suivre. « Il suit mes traces et ça me touche beaucoup. » Le troisième garçon de la famille, Cédric, a aussi porté le chandail bleu-blanc-rouge des Barons, jusqu'en 2008-2009. Le père, Stéphane Mercier, n'a jamais joué au football, mais il a été entraîneur deux ans pour les Packers de Greenfield Park, à partir de 2004, alors que Tommy commençait sa carrière.

Question aux lecteurs :



Selon vous, quelle organisation de Saint-Bruno-de-Montarville développe le mieux ses athlètes?

REDACTION@VERSANTS.COM



VOYAGE LM

Plus de 48 ans à votre service



obtenez-en plus



1462, rue Montarville, Saint-Bruno 450 653-3658

www.voyagelm.ca



UFC 231 à Toronto

Olivier Aubin-Mercier s'incline contre Gilbert Burns

Le combattant Olivier Aubin-Mercier a perdu son combat contre le Brésilien Gilbert Burns, dans le cadre de la sous-carte de l'UFC 231, samedi soir dernier à Toronto. Le Montarvillois s'est incliné par décision unanime.

un texte de Frank Jr Rodi
frodj@versants.com

Les juges ont remis des cartes de 30-27, 30-27 et une autre, plus serrée, de 29-28, toutes trois en faveur de Gilbert Burns.

Dès le début du combat, Olivier Aubin-Mercier, dit le « Canadian gangster », s'est fait sonner par une gauche de son opposant avant d'être projeté au sol et d'être roué de coups. Seul point positif pour le jeune homme de Saint-Bruno-de-Montarville, il a su résister à Gilbert Burns jusqu'à la fin de la dernière ronde.

Au lendemain de son combat, Olivier Aubin-Mercier a répondu aux questions du journal *Les Versants*. Il a notamment analysé son match de la sorte : « Un combat [durant lequel] j'ai mal combattu et où j'ai été déclassé. [Au début], je le trouvais lent et il m'a surpris avec un crochet.

Il m'a presque fini! Il a été meilleur que moi cette soirée-là. »

**« J'ai pensé à Adonis [Stevenson] avant et pendant mon combat. »
- Olivier Aubin-Mercier**

Cette lutte entre Olivier Aubin-Mercier et le Brésilien devait se dérouler le 24 février dernier à Orlando, en Floride, mais elle n'a jamais eu lieu. Le duel entre les deux a été annulé à quelques jours d'avis, parce que Burns n'était pas en mesure de respecter la limite de poids. Pour une question de santé, la Commission de la Floride lui interdisait d'en perdre davantage. Une situation qui n'a pas plu à l'ancien judoka. « J'étais insulté, en colère que mon combat soit annulé la journée où je suis arrivé à Orlando », déclarait-il alors.

Pour le père de famille, il s'agissait d'une deuxième défaite de suite, après celle subie contre Alexander Hernandez, le 28 juillet dernier, à Calgary. Aubin-Mercier avait alors aussi été défait par décision unanime (30-27, 29-28



Le combattant Olivier Aubin-Mercier s'est incliné samedi soir. (Photo : archives)

et 29-28). « Je dois m'améliorer, avoue-t-il au journal. Je suis rendu à un niveau où les athlètes sont extrêmement bons. Il n'y a plus de place à l'erreur. »

Rappelons qu'en mars dernier, Olivier a signé un nouveau contrat avec l'organisation du Ultimate Fighting Championship (UFC). Un premier véritable contrat, négocié entre ses agents et les patrons du UFC, depuis celui de la télé-réalité *L'Ultimate combattant Nations : Canada c. Australie*. L'entente entre le Montarvillois et le UFC consiste en quatre combats.

Le pugiliste avait admis au journal que pendant cette période, il souhaitait entrer dans le top 10 du UFC.

Lorsqu'on lui demande si la situation du boxeur Adonis Stevenson, plongé dans un coma artificiel depuis sa bataille contre l'Ukrainien Oleksandr Gvozdyk, peut apporter une certaine crainte aux boxeurs/combattants québécois lorsqu'ils monteront dans le ring/l'octogone pour les prochains mois, Olivier Aubin-Mercier affirme que ça peut être le cas : « J'ai pensé à Adonis avant et pendant mon combat, lorsque je me suis fait mettre au sol. »

Il admet que le cas Stevenson l'amène à réfléchir sur le sport de combat qu'il pratique et sur son avenir.

Question aux lecteurs :

@ Approuvez-vous les sports de combat?
REDACTION@VERSANTS.COM

**Nouveaux arrivages
de véhicules électriques
à chaque semaine**

CHEVROLET BOLT 2019
478 \$/mois
Location 48 mois

CHEVROLET VOLT 2019
438 \$/mois
Location 48 mois

PDSF de 46 495 \$

**Réservez
la vôtre!**

PDSF de 41 795 \$

En décembre, recevez une tablette numérique en cadeau!*

Deschamps



DESCHAMPSAUTO.COM

Sortie 102, autoroute 20, Sainte-Julie | **438 793-8933**

*Prix de vente de la Volt à 41 795 \$ et de la Bolt à 46 495 \$. Comptant requis de 2999 \$. Aucun dépôt de sécurité. Taxes en sus. Tous les rabais gouvernementaux et du manufacturier sont inclus. *À l'achat ou la location de tout véhicule 2019. Détails en concession.



PARK AVENUE LEXUS
SAINTE-JULIE

DÉCOREZ VOTRE ENTRÉE.

IS 300 TURBO 2018

PAIEMENT AUX 2 SEMAINES
À PARTIR DE

243\$*

TAXES INCLUSES

PRIX AU COMPTANT

43 225\$

+ 4 PNEUS D'HIVER **GRATUITS**

LOCATION DE 40 MOIS + ALLOCATION TOTALE DE 60 000 KM *



IS
300

PARK AVENUE LEXUS SAINTE-JULIE

1833, Armand-Frappier
Sainte-Julie, Québec J3E 3R6
(450) 922-1833

parkavenuelexussaintejulie.com

* Détails chez le concessionnaire.

Membre de
GROUPE
PARK AVENUE

GroupeParkAvenue.com